



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (U.A.C)

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (E.N.A.M.)

CENTRE DE FORMATION AUX CARRIERES DEL'INFORMATION (CE.FO.CI.)

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE I POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE
TECHNICIEN SUPERIEUR

OPTION :

Sciences et Techniques de
l'Information Documentaire

FILIERE :

Bibliothéconomie-Documentation

ANNEE ACADEMIQUE :

2010-2011

THEME :

**REFLEXION SUR LE POSITIONNEMENT DES MINI-
BIBLIOTHEQUES DE LA FONDATION ZINSOU DANS LE
SYSTEME SCOLAIRE BENINOIS**

Réalisé et soutenu par :

SOSSOUHOUNTO Stacye Geneviève Houéffa

Maître de stage :

Mme LECOMTE Aurélie
Directrice de la Médiation Culturelle
à la Fondation Zinsou

Directeur de mémoire :

M. Appolinaire T. GBAGUIDI
Documentaliste et Gestionnaire
du patrimoine Culturel
Enseignant à l'ENAM

Mars 2012

IDENTIFICATION DU JURY

PRESIDENT DU JURY : DJOSSE Julien

VICE-PRESIDENT DU JURY : COSSI Reine

MEMBRE DU JURY : NOUHOUAI Jérôme

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES
DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.**



DÉDICACES

A

- **Dieu le père Eternel Tout Puissant.**
- Mon père Monsieur **SOSSOUHOUNTO L. Théodore**. Voici la première matérialisation de tous tes conseils, assistance et surtout de la rigueur que tu appliques à l'éducation de tes enfants.
 - Ma mère Madame **AZANDOSSESSI Y. Bibiane** épouse **SOSSOUHOUNTO** pour tes soutiens tant matériels que financiers. Ce premier jet est le fruit de tes prières et conseils.
 - Mon frère **SOSSOUHOUNTO Irvin** et mes sœurs **Loriane** et **Marlène** pour votre soutien moral et vos encouragements. J'estime vous avoir ouvert la voie.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce modeste travail n'a été possible que grâce à une assistance soutenue, une collaboration franche d'augustes personnes à qui nous exprimons nos sincères et profondes gratitude.

Nous ne saurions nommer tous ceux envers qui nous sommes redevables. Néanmoins, en énumérer quelques seraient très utiles ;

- monsieur **GBAGUIDI Appolinaire**, notre Directeur de mémoire qui a accepté de diriger ce travail ;

- tous les professeurs du CEFOCI pour les nombreux conseils qu'ils nous ont prodigués et pour la patience, la tolérance mais aussi et surtout la rigueur dont ils ont fait montre tout au long de notre formation ;

- mes révérencieuses salutations à l'endroit de monsieur **MEGNIGBETO Eustache** pour ses conseils, son soutien et sa contribution à la réalisation de ce travail ;

- madame **LECOMTE Aurélie**, Directrice de la Médiation Culturelle de la Fondation Zinsou, et son personnel : pour l'accueil, la disponibilité et le suivi dont ils ont fait preuve durant mon stage dans leur service ;

- la Responsable **DEHOUMON Honorine** et le personnel de la mini-bibliothèque Jean Pliya : pour la disponibilité et leur soutien au cours de mon séjour la Mini-bibliothèque ;

- monsieur **ANAMENOU Fridolin** pour son accompagnement tant matériel que moral qui m'a été d'un réconfort inestimable, durant ma formation et particulièrement lors de la rédaction de ce mémoire ;

- tous les étudiants de la promotion 2008-2011 du CEFOCI : pour l'ambiance fraternelle et conviviale qui a régné entre nous tout au long de notre formation ;

- toutes les personnes qui m'ont soutenue et aidée d'une manière ou d'une autre tout au long de ma formation.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CEFOCI :	Centre de F ormation aux C arrières de l' I nformation
CEG:	Collège d' E nseignement G énéral
CDD :	Classification D écimale de D ewey
CDE :	Centre de D ocumentation d' E tablissement
CDI:	Centre de D ocumentation et d' I nformation
CLAC:	Centres de L ecture et d' A nimation C ulturelle
DEP :	D épartement
DNPL:	D irection N ationale de la P romotion du L ivre
EPP :	E cole P rimaire P ublique
IFLA :	F ederation I nternational of L ibrairy of A ssociation
LITT :	L ittoral
ONG :	O rganisation N on- G ouvernementale
PMB :	P our M a B ibliothèque
SG :	S ecrétaire G énéral
UNESCO:	O rganisation des N ations- U nies pour l' E ducation la S cience et la C ulture
WWW:	W orld W ide W eb

LISTE DES TABLEAUX

N° d'ordre	Titres	Pages
1	Répartition de la ressource documentaire de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	13
2	Point de la fréquentation sur quatre mois de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	16
3	Répartition des livres les plus consultés à la mini-bibliothèque Jean Pliya.	17
4	Regroupement des problèmes par centre d'intérêt.	19
5	Tableau de bord de l'étude (TBE).	32
6	Répartition du questionnaire.	41
7	Fréquentation des usagers de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	42
8	Répartition des données relatives aux bibliothèques fréquentées par les enquêtés des écoles environnantes.	43
9	Répartition des données relatives à la connaissance de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	44
10	Résultats des actions à mener pour mieux faire connaître la mini-bibliothèque Jean Pliya.	46
11	Répartition des données relatives au rythme de fréquentation de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	47
12	Répartition des données relatives à la satisfaction des enquêtés des écoles environnantes.	47
13	Répartition des données relatives aux services attendus de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	48
14	Répartition des données relatives aux attentes des enquêtés des écoles environnantes.	50
15	Répartition des données relatives à la présence de la mini-bibliothèque Jean Pliya dans l'établissement.	51

LISTE DES GRAPHIQUES

N° d'ordre	Titres	Pages
1	Répartition des données relatives à la connaissance de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	45
2	Répartition des actions à mener pour mieux faire connaître la mini-bibliothèque Jean Pliya.	46
3	Répartition des données relatives à la satisfaction des enquêtés de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	48
4	Répartition des données relatives aux services attendus de la mini-bibliothèque Jean Pliya.	49
5	Répartition des données relatives aux attentes des enquêtés des écoles environnantes.	50

LISTE DES ANNEXES

N°	Titre	Pages
d'ordre		
1	Guide d'entretien à l'endroit du personnel de la Fondation Zinsou.	73
2	Guide d'entretien à l'endroit de la Mairie.	74
3	Guide d'entretien à l'endroit de la Direction Nationale de la Promotion du Livre (DNPL).	75
4	Questionnaire à l'endroit des professeurs et enseignants des écoles environnantes.	76
5	Questionnaire à l'endroit des enseignants d'Ecole Primaire Publique (EPP) Gbégamey Sud.	77
6	Organigramme de la Fondation Zinsou.	78
7	Exemple de convention entre la Fondation Zinsou et les écoles.	79

RESUME

La Fondation Zinsou est une organisation à caractère culturel qui s'investit dans la valorisation du patrimoine artistique pour l'Afrique. Elle a démarré ses activités à Cotonou, au Bénin, par la création d'espaces d'exposition pour les artistes contemporains africains. Elle a ensuite étendu ses activités aux domaines de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Au fil des années, elle a vu ses horizons s'élargir et son action se renforcer. Par la suite, les activités de la Fondation Zinsou se sont étendues au développement de la lecture par la création de mini-bibliothèque dans les écoles de Cotonou. Cette création a commencé par la "mini-bibliothèque Jean Pliya" à Gbégamey. Ensuite vint celle d'Akpakpa dénommée : "mini-bibliothèque Enrico Navarra". Pour le réseau des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou, l'objectif majeur est de promouvoir l'accessibilité gratuite à un lieu de savoir et la culture à travers la lecture.

Dans le cadre de notre travail, c'est la "mini-bibliothèque Jean Pliya" de Gbégamey Sud qui nous a accepté au cours de notre stage. Cependant, ce stage dans ses locaux nous a permis de relever les problèmes suivants :

- absence d'une formalisation des relations entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou ;
- manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque ;
- absence d'une politique documentaire.

Et c'est justement pour remédier à cet état de choses que nous avons choisi de réfléchir sur le : « **Positionnement des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le système scolaire béninois** ».

L'objectif général est de proposer les conditions dans lesquelles les mini-bibliothèques doivent intégrer les activités des écoles dans lesquelles elles sont installées.

Les objectifs spécifiques visent à :

- proposer un modèle de convention pour normaliser les rapports entre les mini-bibliothèques et les écoles d'accueil ;
- suggérer une stratégie de collaboration entre ces mini-bibliothèques et les autorités de l'école ;
- proposer des éléments de politique documentaire cohérente et d'ouverture.

Ces objectifs sont sous-tendus par les hypothèses ci-après :

- non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques à induit l'absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les écoles d'accueil ;
- absence d'une réglementation des activités à générer un manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque ;
- l'absence d'une politique documentaire cohérente et d'ouverture découle de l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.

Grâce à la recherche documentaire, la revue documentaire, à la fiche d'observation, à l'enquête par questionnaire et au guide d'entretien avec les enseignants des écoles environnantes et de l'EPP Gbégamey Sud, avec le personnel de la Fondation Zinsou et de la mini-bibliothèque et à celle de la DNPL, les différentes hypothèses sont toutes vérifiées, et les diagnostics établis. Ceci étant, des approches de solutions et leurs conditions de mise en œuvre sont proposées dans ce travail pour une bonne intégration des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le système scolaire béninois.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PRELIMINAIRE : DU CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE A LA PROBLEMATIQUE DES MINI-BIBLIOTHEQUES DE LA FONDATION ZINSOU

SECTION I : Cadre physique de l'étude et observations de stage à la mini-bibliothèque Jean Pliya de la Fondation Zinsou

Paragraphe 1 : Présentation du cadre institutionnel de l'étude

Paragraphe 2 : Observations de stage à la mini- bibliothèque Jean Pliya de la Fondation Zinsou

SECTION II : Ciblage de la problématique de l'étude

Paragraphe 1 : Choix de la problématique et justification du sujet

Paragraphe 2 : Spécification et détermination des séquences de résolution de la problématique choisie

CHAPITRE PREMIER : CONCEPTION ET MISE EN APPLICATION DU CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

SECTION I : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Des objectifs de l'étude à la revue de littérature

Paragraphe 2 : Méthodologie adoptée

SECTION II : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux propositions et suggestions pour le positionnement des mini-bibliothèques dans le système scolaire béninois

Paragraphe 1 : Enquêtes et vérification des hypothèses

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

CHAPITRE DEUXIEME : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE LEUR MISE EN ŒUVRE

SECTION I : Approches de solutions

SECTION II : Conditions de mise en œuvre

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Pour une bonne formation scolaire, il faut une documentation adéquate, fournie par la bibliothèque d'établissement. Il ne pourrait, en effet, y avoir d'éducation sans documentation. L'école ne saurait, aujourd'hui, développer les facultés tant morales, intellectuelles que physiques d'un élève sans avoir recours à des livres, des films, des diapositives,..., à la documentation. La documentation semble être alors le support indispensable à toute formation, à toute éducation. Ainsi, à part les quelques rares mises à dispositions de manuels scolaires, le secteur de la documentation scolaire est laissé aux mains des initiatives privées. En d'autres termes, les enseignants du primaire et du secondaire sont simplement laissés pour compte. Il en résulte que les élèves entrent à l'université sans avoir acquis l'habitude de consulter des sources de documentation ; ils se trouvent donc dans l'incapacité de se servir d'une bibliothèque. C'est pour remédier progressivement à ce problème que la Fondation Zinsou a pris l'initiative, en décembre 2009, de mettre à la disposition du Complexe Scolaire de Gbégamey Sud, un centre de documentation dénommé 'mini-bibliothèque Jean Pliya'. Ce geste est le début d'un vaste projet qui vise à doter les écoles de Cotonou de centre de lecture. L'initiative répondait à une vision : « faire naître et entretenir chez les enfants l'habitude et le plaisir de lire, d'apprendre et de fréquenter les bibliothèques » ; « Parce que les petits lecteurs d'aujourd'hui, ... sont les chercheurs, ingénieurs, conteurs ou professeurs de demain, les enfants du Bénin ne doivent pas être en marge de cette logique du développement du monde que favorise la lecture », (tiré du site de la Fondation Zinsou) . Depuis 2009, cette fondation a commencé par mettre en place dans les Ecoles Primaires de Cotonou des centres de lecture dénommés « mini-bibliothèques ».

Face aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux nouveaux programmes d'enseignement, à l'explosion documentaire et à la variabilité des supports d'information, il est quasiment impossible aujourd'hui à un établissement scolaire de se passer d'une bibliothèque. Cette assertion constitue une décision qui fait partie des recommandations de l'Unesco. Soulignons que le Bénin a priori, n'est pas un pays de lecture. C'est une société d'oralité déchirée entre la modernité faite du couple écriture - lecture et la tradition faite de l'oralité. Par ailleurs, l'initiative de la Fondation Zinsou est une stratégie destinée à populariser la lecture dans les établissements scolaires. La proximité des mini-bibliothèques avec ces établissements scolaires est alors très favorable à un apprentissage rapide de la lecture.

Pour que les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou puissent efficacement assurer leur mission et par ricochet améliorer leur image, nous avons décidé de mener notre réflexion sur le thème : « **Positionnement des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le système scolaire béninois** ».

Notre travail se fera en trois chapitres :

- Le chapitre préliminaire sera consacré aux fondements de l'étude à travers la présentation de la Fondation Zinsou et des mini-bibliothèques. Il nous permettra de faire l'inventaire des forces, des atouts et surtout des faiblesses et des problèmes liés au fonctionnement de la structure d'accueil de stage et aboutira à la problématique choisie.

- Ensuite, le chapitre premier nous permettra de procéder à la détermination du cadre théorique et de la méthodologie, à la réalisation de la collecte des données, à la vérification des hypothèses, à l'analyse des résultats et à l'établissement du diagnostic.

- Enfin, le chapitre deuxième sera essentiellement consacré aux approches de solution à la problématique identifiée et aux recommandations diverses.

Une conclusion viendra mettre un terme à notre étude en fournissant quelques préalables à une bibliothèque scolaire.

*Chapitre
préliminaire*



CADRE INSTITUTIONNEL DE
L'ÉTUDE, OBSERVATIONS DE
STAGE ET CIBLAGE DE LA
PROBLÉMATIQUE.

SECTION I : CADRE PHYSIQUE DE L'ETUDE ET OBSERVATIONS DE STAGE A LA "MINI-BIBLIOTHEQUE JEAN PLIYA" DE LA FONDATION ZINSOU

PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION

I. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

A. PRESENTATION DE LA FONDATION ZINSOU

Créée le 1^{er} juin 2005 et enregistrée sous le n°2005/0350DEP-ATL-LITT/SG/SAG-ASSOC, la Fondation Zinsou est une organisation à caractère culturel qui s'investit dans la valorisation du patrimoine artistique de l'Afrique. Elle a démarré ses activités au Bénin, plus précisément à Cotonou par la création d'espaces d'exposition pour les artistes contemporains africains. Elle a ensuite étendu ses activités aux domaines de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Par la suite, ses horizons se sont élargis et son action renforcée. Il faut également remarquer que les activités de la Fondation Zinsou se sont étendues au développement de la lecture par la création de mini-bibliothèques dans les écoles de Cotonou.

En tant qu'ONG, la Fondation Zinsou ne bénéficie d'aucune aide publique, ni d'aucune autre assistance de la part des pouvoirs publics. Les préoccupations qui font objet des différentes activités sont des initiatives soutenues par la famille Zinsou, le principal mécène.

Par ailleurs, elle entretient des relations privilégiées avec les autorités centrales et locales d'une part et se montre prête d'autre part à proposer son concours à l'Etat pour des actions qui seraient ciblées dans les domaines de ses compétences.

En plus des nombreux exemples de projets évoqués, celui de la création d'un réseau de mini-bibliothèques au profit des écoles de Cotonou a le plus retenu notre attention.

Dans son évolution progressive, de juin 2005 à octobre 2011, la Fondation Zinsou a pu enregistrer en six (06) années d'existence, un palmarès qu'on peut résumer en dix (10) points saillants :

1. dix-neuf (19) expositions fixes ;
2. treize(13) expositions itinérantes dans le sud du Bénin ;
3. quatre million (4 000 000) de visiteurs ;
4. douze (12) livres d'art publiés ;
5. gratuité permanente de toutes les expositions et activités ;
6. quatre-vingt (80) écoles en partenariat ;
7. cinq cent mille (500 000) livres d'exposition offerts aux visiteurs de moins de 18 ans ;
8. quatre cent (400) professeurs formés aux expositions d'art par la directrice pédagogique ;
9. cent vingt (120) emplois créés ;
10. création de deux (2) mini-Bibliothèques dans les arrondissements de Cotonou.

Il se dégage de tout ce qui précède que, la Fondation Zinsou s'appuie principalement sur le concours d'entreprises et de particuliers de toutes nationalités qui sont sensibles à ses initiatives. Son plan fort simple est de rassembler autour de ses idéaux, des Africains, des Européens et toutes personnes de bonne volonté, pouvant contribuer à l'aboutissement des objectifs de développement visés. Il s'agit de convaincre le plus de monde, par la pertinence et l'utilité publique de ses œuvres entreprises et les objectifs visés.

B. ORGANISATION ET MISSIONS DE LA FONDATION ZINSOU

1. Organisation

La Fondation Zinsou située à Cadjèhoun dans la rue 390, Patte d'oie à Cotonou est dirigée par Mademoiselle Marie-Cécile Zinsou, qui occupe le poste de présidente. Elle est à la tête d'une équipe composée du directeur général Monsieur Freddy Hounbédji. Ces autres directions principales sont :

- direction technique ;
- direction de cabinet ;
- direction de production ;
- direction administrative ;
- direction de la médiation culturelle ;
- direction de la communication et du mécénat.

Il faut rappeler que c'est la direction de la médiation culturelle qui s'occupe du réseau des mini-bibliothèques.

2. Missions

Les missions de la Fondation Zinsou se résument aux cinq (05) points suivants:

- promouvoir la culture africaine en général et béninoise en particulier ;
- faire découvrir l'art contemporain aux enfants ;
- mener des actions pédagogiques à l'endroit des enfants ;
- mettre en valeur le patrimoine artistique ;
- promouvoir les artistes contemporains à travers les expositions d'objets d'art et autres.

II. LES MINI-BIBLIOTHEQUES DE LA FONDATION ZINSOU

A. HISTORIQUE DES MINI-BIBLIOTHEQUES

La création des mini-bibliothèques a commencé par celle de Gbégamey en décembre 2009 baptisée "mini-bibliothèque Jean Pliya". Le 6 octobre 2011, la

seconde mini-bibliothèque a été inaugurée à Akpakpa sous la dénomination “mini-bibliothèque Enrico Navarra”. Mises à part ces bibliothèques, deux autres sont également attendues en 2012 dans d’autres quartiers de Cotonou (Fidjrossèet Sikècodji).

B. OBJECTIFS ET MISSIONS DU RESEAU DES MINI-BIBLIOTHEQUES DE LA FONDATION ZINSOU

1. Objectifs

Les objectifs de toutes les bibliothèques du réseau, énumérés ci-dessous, sont identiques :

- promouvoir la culture à travers la lecture ;
- donner le goût de la lecture, particulièrement aux enfants ;
- promouvoir l’accessibilité et la gratuité d’un lieu de savoir.

2. Missions

Les missions des mini-bibliothèques se résument en cinq (05) points que sont :

- participer à la maîtrise et à la fluidité de la langue française chez les enfants ;
- inciter les populations à la découverte du livre et de la lecture ;
- participer à l’épanouissement des enfants ;
- aider le public en matière d’apprentissage de la lecture ;
- contribuer à l’accès des enfants à une large ouverture sur le monde par la lecture.

Au sein de l’administration générale de la Fondation Zinsou, la gestion des mini-bibliothèques est prévue pour être confiée à un directeur qui gèrera un département à part entière au même titre que les départements déjà existants à

savoir : les relations extérieures, la production, la communication et le mécénat et la médiation culturelle.

3. Environnement physique des mini-bibliothèques

Le département des mini-bibliothèques lui-même est en création. Le personnel qui a en charge les activités documentaires à la direction s'occupe d'autres tâches en attendant que ce département soit une réalité.

La Fondation Zinsou a choisi d'installer les mini-bibliothèques dans des enceintes d'écoles primaires. Celle de Gbégamey est dans l'enceinte de l'Ecole Primaire Publique (EPP) de Gbégamey Sud et celle d'Akpakpa dans l'EPP d'Akpakpa Marché. Selon la Présidente de la Fondation, les deux autres qui sont projetées pour 2012 aussi seront dans des enceintes d'écoles primaires. C'est souvent par un accord formel que ces mini-bibliothèques sont installées dans les locaux que les écoles mettent à disposition.

En effet, ce choix explique bien la stratégie qui consiste à rapprocher les mini-bibliothèques de leurs publics. Mais cette stratégie attribue le statut de bibliothèque scolaire aux mini-bibliothèques. Cette définition explique mieux le développement précédent :

« Une bibliothèque scolaire fournit l'information et les idées indispensables à quiconque veut réussir sa vie dans la société d'aujourd'hui, laquelle repose sur l'information et le savoir. La bibliothèque scolaire, en aidant les élèves à acquérir les outils qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie et à développer leur imagination, leur donne les moyens de devenir des citoyens responsables » (UNESCO, 2000).

PARAGRAPHE 2 : OBSERVATIONS DE STAGE A LA "MINI-BIBLIOTHEQUE JEAN PLYA" DE LA FONDATION ZINSOU

A. ETAT DES LIEUX DE LA MINI-BIBLIOTHEQUE DE GBEGAMEY

La mini-bibliothèque de Gbégamey ou “mini-bibliothèque Jean Pliya”, qui porte le nom d’un des plus grands écrivains du Bénin, partenaire privilégié, est installée dans l’enceinte de l’Ecole Primaire Publique (EPP) de Gbégamey Sud, mitoyenne à la Circonscription Scolaire du même quartier, face au Cours Secondaire Confessionnel Notre Dame des Apôtres de Cotonou

1. Caractéristiques du site de Gbégamey

La mini-bibliothèque de Gbégamey est dans un environnement caractérisé par la proximité d’une multitude d’établissements scolaires et institutions universitaires. On peut citer :

- le Cours Secondaire Confessionnel Notre Dame des Apôtres ;
- l’Ecole Primaire Catholique les Neems ;
- l’Ecole Primaire Publique de Gbégamey Sud ;
- l’Ecole Primaire Publique de Gbégamey Nord ;
- les cours GAMA ;
- le Complexe Scolaire Catholique Saint Jean Baptiste ;
- le Complexe Scolaire la Clé de la Réussite ;
- l’Ecole Nationale d’Economie Appliquée et de Management (ENEAM) ;
- l’Ecole Primaire Publique du Camp Guézo ;
- le Collège Père Aupiais ;
- l’Ecole Privée les Milles Pattes ;
- le Collège d’Enseignement Général de Gbégamey ;
- l’Ecole Coranique ;
- le Cours Secondaire les Cheminots
- l’Ecole Supérieure des Instituteurs privée de Cotonou ;
- l’Université Africaine de Technologie et de Management (UATM) ou GASA Formation.

Le plus éloigné de ces établissements d'enseignements est dans les environs de(02) kilomètres, soit 20 à 40 minutes de marche pour atteindre la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

Dans ses environs, en dehors des bibliothèques d'établissement pour ceux qui en disposent une, et celles des institutions universitaires, le plus grand service de lecture, est représenté par la Bibliothèque de l'Institut Français de Cotonou et aussi par celle du Centre Culturel Chinois qui sont à moins de deux mille (2000) mètres l'une de l'autre. Il y a également la Bibliothèque du Centre Culturel Américain (CCA).

2. Moyens

a) Locaux et équipements

• Locaux

Le bâtiment qui abrite la "mini-bibliothèque Jean Pliya" a été construit initialement pour abriter une autre bibliothèque dans les années 80, ceci dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Cotonou et celle de Créteil (France). Elle servait depuis quelques années de débarras pour de vieux meubles. Ce lieu mal entretenu connaissait progressivement les affres de la ruine quand il a été heureusement cédé à la Fondation Zinsou par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire en septembre 2009. Pendant trois mois, le bâtiment a fait l'objet de travaux de rénovation et remis à neuf pour pouvoir servir dans de bonnes conditions. C'est une salle unique d'une superficie de 126 m² environ. Elle est organisée en deux espaces : l'espace pour enfants et celui pour adultes. Dans l'espace adulte, se trouvent l'accueil et les installations sanitaires.

• Equipements :

❖ Rayonnage

La bibliothèque dispose de soixante-et-un (61) mètres linéaires d'étagères. C'est dans l'espace de lecture pour adulte, qu'il y a plus de rayons : quarante-sept (47) mètres linéaires.

❖ **Tables et chaises**

Il y a quarante (40) chaises puis trente-six (36) tables dans l'espace de lecture pour adultes. Elles sont disposées par groupe de quatre et par paire. Chaque groupe de quatre occupe environ une superficie de 2 m². Dans l'espace de lecture pour enfants, trois grandes tables basses de 1 mètre sur 3 de longueur sont installées ; tables autour desquelles sont érigés une vingtaine de coussins qui servent de siège aux plus petits.

❖ **Autres équipements**

En dehors des mobiliers qui sont les plus importants équipements, il y a :

- un ordinateur de travail pour le personnel ;
- une table tenant lieu de bureau au responsable ;
- une petite armoire pour ranger les affaires

3. Ressources humaines

Le personnel qui est chargé de l'animation du centre est composé de deux (02) agents, dont le responsable de la mini-bibliothèque. Aucun de ces agents, n'a reçu une formation en bibliothéconomie. De même, ceux qui s'occupent des activités du département à la Direction n'y sont pas pour autant formés. Néanmoins, il y a souvent des opportunités d'initiation à certains outils de la bibliothèque. En 2010 par exemple, la responsable de la bibliothèque a été envoyée à une formation à l'utilisation du logiciel PMB au Campus Numérique Francophone de Cotonou (CNFC).

4. Ressources documentaires

La mini-bibliothèque dispose d'une collection de deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2478) documents. Cette collection est répartie comme l'indique le tableau suivant :

Tableau I : Répartition de la ressource documentaire de la "mini-bibliothèque Jean Pliya"

Types de documents	Nombres de volumes
Albums	233
Romans	800
Documentaires	851
Manuels scolaires	184
Documents scientifiques	326
Périodiques	10
Magazines	5
Dictionnaires	57
Encyclopédies	10
Cartes	2
Total	2478

Il y a quinze (15) titres de périodiques et 69 ouvrages de référence. Mis à part les documents de support papier, il y a quelques Compacts Discs (CD) qui sont pour la plupart du matériel d'accompagnement de certains livres.

B. TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Il n'existe pas de registre d'inventaire. A sa place, il est créé un fichier informatique sous Excel dans lequel sont enregistrés les documents envoyés par la Direction. Ce fichier se présente sous forme d'un tableau à six (06) colonnes comportant les entrées suivantes : cote, titre, auteur, édition, année, ISBN. Cette liste tient lieu d'un registre informatisé affecté à la gestion de la bibliothèque. Elle n'est pas accessible aux usagers.

Par ailleurs, la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ ne dispose pas de catalogue. Les documents sont cotés depuis la Direction suivant le système de Classification Décimal de Dewey(CDD). La Fondation Zinsou a adopté le logiciel de gestion intégré des bibliothèques PMB et la Responsable de celle de Gbégamey a suivi une formation sur son utilisation. Mais ce logiciel n’est pas encore utilisé pour la gestion du centre.

C. FONCTIONNEMENT

1. Accès et inscription

Les mini-bibliothèques sont accessibles aux usagers sans aucune condition. Une inscription préalable n’est pas exigée ; La consultation des documents non plus, n’est soumise à aucune obligation. Mieux, les statistiques de la fréquentation de la mini-bibliothèque et celles de l’utilisation des documents sont disponibles.

2. Jours et heures d'ouverture

Les mini-bibliothèques sont ouvertes au public les lundis à partir de 12 h et du mardi au samedi à partir de 10 h. Elles sont fermées du lundi au vendredi à 18 h 30 et les samedis à 14 h.

3. Règles d'utilisation

Le règlement intérieur n’existe pas en bonne et due forme, il est formulé à l’endroit des utilisateurs quelques recommandations inscrites sur de petits panneaux accrochés dans la salle. Pour preuve, en voici quelques-unes :

- se laver les mains en rentrant ;
- respecter les lieux et les livres ;
- ne pas détériorer le matériel ;
- ni manger ni boire ;
- garder le silence.

Ces recommandations sont les règles d'utilisation destinées à garantir une atmosphère décente de travail dans le local, le bon usage des collections et des équipements.

4. La 'mini-bibliothèque Jean Pliya' en chiffres

Il s'agit des chiffres qui permettent d'apprécier les prestations de ladite bibliothèque.

- **La fréquentation :**

Tableau II : Point de fréquentation sur quatre mois

Mois	Nombres de lecteurs
Septembre-2011	2 580
Octobre-2011	7 058
Novembre-2011	5 439
Décembre-2011	4 512
TOTAL	19 589

Le tableau montre que la fréquentation est faible en septembre correspondant à la période des vacances. A partir du mois d'octobre qui correspond au début de la rentrée scolaire, les chiffres ont grimpé au double et plus, ce qui montre que la fréquentation pendant l'année scolaire est très forte. Sur les trois premiers mois de l'année scolaire 2011-2012 (octobre- décembre 2011) le nombre total de lecteurs est 19589 soit une moyenne de 4897 usagers par mois ; soit une moyenne journalière de 211 usagers par jour. La plus grande affluence est enregistrée dans la section enfantine (les enfants du primaire) où on enregistre jusqu'à 300 lecteurs par jour.

- **Le nombre de places :**

La mini-bibliothèque de Gbégamey compte globalement soixante-trois (63) places assises dont vingt-trois (23) pour les petits enfants.

- **Diffusion de l'information :**

L'utilisation des documents se limite aux consultations sur place ; il n'y a donc pas de prêt à domicile. Au cours de notre stage, nous avons eu à faire une analyse des documents les plus consultés. Les types de documents les plus consultés par les usagers sont répartis dans le tableau suivant :

Tableau III : Répartition des livres les plus consultés

Livres les plus consultés	Nombre par jour
Littérature de jeunesse et enfantine, contes	100
Albums	60
Manuels scolaires	50
Romans	20
Dictionnaires et encyclopédies	10
Total	240

Note : Tableau auto-établi.

D. INVENTAIRE DES ELEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX

1. Inventaire des forces

L'inventaire des forces révèle les points suivants :

- les sites d'implantation sont proches d'établissements scolaires ;
- existence d'un protocole d'accord de cohabitation entre la Fondation et les acteurs de l'école ;
 - existence d'un logiciel de gestion intégré de bibliothèque (PMB) ;
 - liberté et facilité d'accès d'exploitation des documents ;
 - ouverture en continu ;
 - collection variée et riche au regard du public servi ;
 - présence d'une connexion Internet à la Direction ;

- la coordination des activités des mini-bibliothèques par un département.

2. Inventaire des faiblesses et problèmes

Il révèle ce qui suit :

- absence d'obligation et d'engagement dans le rapport qui tient lieu de protocole d'accord;
- absence d'une politique documentaire ;
- absence de professionnel dans les mini-bibliothèques ;
- absence d'un catalogue et donc d'un outil de recherche ;
- inexistence de prêt à domicile.

SECTION II : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Le ciblage de la problématique permet de faire ressortir les problématiques possibles, la spécification et la détermination de la vision globale de résolution de la problématique spécifiée.

PARAGRAPHE 1 : CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET

Après la récapitulation des observations de stage, nous dégagerons les centres d'intérêts avant d'aboutir à l'identification des problématiques possibles.

A. CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE

1. Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

Tableau n° IV : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

N°	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématique
1	Gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de professionnel ; • Absence de catalogue ; • Rareté des formations du personnel. 	Absence de ressources	Problématique d'une bonne gestion.
2	Communication des documents	<ul style="list-style-type: none"> • Non assistance aux usagers ; • Inexistence de prêt à domicile ; • Absence de promotion des collections. 	Manque de valorisation des collections.	Problématique d'une valorisation des collections
3	Organisation des mini-bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les acteurs des écoles ; • Manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque ; • Absence d'une politique documentaire. 	difficultés d'intégration des mini-bibliothèques.	Problématique d'organisation rationnelle des mini-bibliothèques.

2. Choix de la problématique

Au cours de notre séjour à la mini bibliothèque Jean Pliya de Gbégamey, nous avons perçu des problèmes qui paraissent à nos yeux très importants et dont la résolution pourrait amener à impliquer d'avantage les écoles dans le fonctionnement des mini-bibliothèques pour une meilleure rentabilité et le succès de l'initiative de la Fondation.

Les centres d'intérêts de ces problèmes dégagés représentent des problématiques sur lesquelles doivent se pencher, les réflexions devant provenir à la fois Fondation Zinsou, des autorités des écoles voire celles de la Commune de Cotonou.

Les problématiques dégagées sont :

- problématique d'une bonne gestion ;
- problématique d'une valorisation des collections;
- problématique d'organisation rationnelle des mini-bibliothèques.

Les deux premières problématiques relèvent d'un ordre purement technique et peuvent être résolues par la mise en place d'une politique conforme aux exigences de la profession. La troisième problématique nous paraît plus importante parce que sa résolution pourrait apporter des solutions aux deux premières. Elle mérite qu'on y accorde une attention toute particulière. Elle permettra d'inscrire les mini-bibliothèques dans une catégorie pour les sortir de leur hybridisme. Ces mini-bibliothèques peuvent jouer dans les écoles de Cotonou, le rôle de bibliothèque scolaire en prenant en compte la résolution des problèmes spécifiques tels que :

- absence d'une formalisation des relations entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou ;
- manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque ;
- absence d'une politique documentaire.

C'est pourquoi notre étude porte sur le thème de cette problématique : **“Réflexion sur le positionnement des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le système scolaire béninois”**.

B. JUSTIFICATION DU SUJET

L'organisation des mini-bibliothèques ici est vue comme la manière dont celles-ci et les écoles s'imbriquent pour former un ensemble au service des élèves et enseignants. Cette organisation permettra d'inscrire ces mini-bibliothèques dans un rôle de bibliothèque intégrée.

En outre, il faut dire que les mini-bibliothèques sont actuellement dans une situation de marginalisation dans les écoles. La collaboration entre ces responsables et les enseignants demeure toujours informelle. La nécessité de la pédagogie d'autonomie pour laquelle ces structures documentaires sont créées n'existe pas réellement. Les responsables desdites bibliothèques se retrouvent seuls pour encadrer les élèves sans une participation des enseignants.

En réalité, une bibliothèque scolaire est un espace fréquenté par tous les acteurs de l'école à laquelle celle-ci est intégrée. Sans parler de tendance, les élèves ont majoritairement une attitude d'utilisateur de bibliothèque. Lieu de détente pour certains, c'est le silence et le cadre de travail qui intéressent d'autres, les revues, les bandes dessinées, les documentaires, l'aide du documentaliste font de la bibliothèque un lieu de travail personnel. Pour les enseignants, c'est quelque fois plus agréable que la salle des professeurs, on y échange les dernières actualités, on y trouve des informations variées de types culturel, administratif etc. C'est aussi un lieu de travail où l'enseignant peut y envoyer des élèves avec une tâche précise. On peut venir y travailler avec ses élèves, avec des objectifs pédagogiques précédemment bien définis.

Une collaboration nécessaire entre tous les acteurs des écoles et les responsables des mini-bibliothèques permet d'inscrire ce rôle de bibliothèque intégrée.

PARAGRAPHE 2 : SPECIFICATION ET DETERMINATION DES SEQUENCES DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

A. SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

1. Problème général

L'ensemble des problèmes spécifiques liés au problème général nous permet d'affirmer à l'issue de nos investigations que les difficultés d'intégration des mini-bibliothèques dans le fonctionnement des écoles doivent être éradiquées. Cela est peut être dû à l'absence de textes règlementaires qui organisent les bibliothèques en général et les bibliothèques publiques ou scolaires en particulier au Bénin. La résolution de ce vide juridique est nécessaire pour les missions de chaque catégorie de bibliothèque et permettra de donner une bonne orientation aux bibliothèques qui sont construites dans les écoles.

Généralement, les bibliothèques construites dans les écoles fonctionnent de façon monotone. Elles ne sont pas dotées de personnel qualifié, elles ne sont pas non plus organisées comme des bibliothèques structurées, elles n'ont pas de mission et les portes de certaines d'entre elles sont même fermées. C'est pourquoi le choix de notre problématique est orienté par le souci d'une utilisation judicieuse de l'offre que la Fondation Zinsou a faite à la population de Cotonou de façon générale et plus particulièrement aux écoles. Planter une bibliothèque dans une école ne peut pas être justifiée par le seul fait que l'école soit prête à offrir un cadre d'accueil. Il doit y avoir aussi une volonté de rendre service aux acteurs de l'école en leur facilitant l'accès à une documentation organisée. En effet, ce sont les écoles qui rassemblent particulièrement la tranche d'âge de l'apprentissage de la lecture ; c'est aussi au niveau des écoles qu'il faut apprendre à utiliser les bibliothèques pour pouvoir

acquérir les aptitudes nécessaires à une culture de l'information à l'âge adulte. D'où cette obligation faite aux écoles par les Institutions internationales de la culture (Unesco, IFLA, etc.) de disposer d'une bibliothèque.

Notre démarche dans ce travail consiste à rechercher et à proposer les conditions spécifiques que doivent remplir les mini-bibliothèques pour avoir la dimension de véritables bibliothèques scolaires.

2. Problèmes spécifiques

a. Problème spécifique n°1 : absence d'une formalisation des relations entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou

L'accord d'occupation du bâtiment qui abrite la bibliothèque est signé à l'issue d'une séance de travail qui a regroupé le Directeur Général de la Fondation Zinsou, le Chef de la Circonscription Scolaire et des personnes ressources. Le rapport de cette séance de travail tient lieu de "protocole d'accord entre les différents acteurs" et autorise la cohabitation entre les écoles et la mini-bibliothèque. Ce document ne définit aucune obligation ni engagement aux partenaires.

La mise en place d'un apprentissage spécifique centré sur le document et l'information est du ressort des bibliothèques en tant qu'espace et lieu mais aussi à un ensemble de professionnels à qui est dévolue cette fonction. La Fondation Zinsou est entrain d'offrir cette centralisation de l'information en un lieu physique que sont les mini-bibliothèques. La préoccupation ici est d'entourer cette offre des conditions nécessaires pour les intégrer dans le système scolaire. Cela passe par des engagements partagés entre tous les acteurs.

b. Problème spécifique n°2 : manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque

Le silence du document d'accord sur les obligations et les engagements a pour conséquence la libre initiative pour les uns et les autres, l'exercice de cette liberté

d'action par les responsables de la Fondation Zinsou aurait créé quelques frustrations au niveau des autorités des écoles. Ainsi toutes les relations entre ces partenaires ont été limitées à la juste cohabitation. Les Directeurs des écoles ne se sentent pas concernés par les activités de la mini-bibliothèque. Il revient dans ces conditions à la Responsable de la mini-bibliothèque d'intéresser les enseignants par les activités qu'elle programme. C'est une initiative difficile s'il n'existe pas un document d'orientation.

La Fondation Zinsou pourrait étendre la collaboration à d'autres partenaires telles que les bibliothèques des relations diplomatiques qui sont très actives en matière de lecture. (Institut Français de Cotonou, le Centre Culturel Chinois et le Centre Culturel Américain), ainsi que les bibliothèques confessionnelles et celles créées par certaines ONG. Il y a les partenaires des autres catégories : les éditeurs, les libraires, les partenaires culturels, etc.

c. Problème spécifique n°3 : absence d'une politique documentaire

Le premier objectif d'une bibliothèque est de sélectionner, de conserver et de donner accès aux documents pertinents pour sa mission. Pour atteindre efficacement cet objectif, la bibliothèque doit formuler une politique documentaire qui se traduit par un ensemble de paramètres dans lesquels le personnel et les usagers sont impliqués. Ces indicateurs permettent au personnel qui a en charge l'animation, de suivre le processus de réalisation des objectifs de l'organisation documentaire, à court et à long terme, et de reconsidérer les priorités liées à chaque activité. La politique documentaire est utile comme moyen de communication aussi bien en interne qu'en externe. Elle permet de suivre les orientations de la bibliothèque et constitue un atout précieux pour le développement des collections. Elle est d'une grande utilité pour toutes les activités liées à la gestion des collections y compris les dons, les

désherbages et les désabonnements. La politique documentaire est généralement formalisée à travers des documents internes à la bibliothèque.

B. SEQUENCE DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE

1. La place d'une bibliothèque dans une école

Il est d'une évidence confirmée qu'au Bénin en général et surtout à Cotonou, tous les acteurs du système éducatif, de quelque niveau que ce soit reconnaissent l'importance de la documentation, en tant qu'outil précieux de leur profession. Malheureusement, cet outil n'est souvent pas accessible à tout le monde. Il est ainsi difficile aux enseignants qui doivent utiliser la bibliothèque comme substrat à leur enseignement de bien l'exploiter. Ce n'est pas moins difficile pour les apprenants qui doivent y aller pour lire, se distraire voire travailler.

L'initiative de la Fondation Zinsou de doter quelques écoles de Cotonou de mini-bibliothèques est une contribution importante à la réparation de la situation sus évoquée. Ces mini-bibliothèques viennent combler le vide en documentation dans certaines écoles de Cotonou et offrent à la jeunesse, des espaces de distraction saine et des centres d'apprentissage de la lecture.

Pendant longtemps, la réalisation des ouvrages publics a relevé des prérogatives des pouvoirs publics. On comprenait mal comment un privé interviendrait dans une structure publique, telle qu'une école, par la réalisation d'infrastructures ou tout autre ouvrage d'utilité publique. Aujourd'hui, cet état de choses a évolué et les privés peuvent par conséquent, intervenir délibérément dans le financement de tel ou tel programme qui relève du domaine public. Il est alors très fréquent de voir de nos jours des particuliers ériger des modules de classes en guise de dons.

Les mini-bibliothèques créées dans certaines écoles doivent être perçues comme ce mode de contribution qui s'inscrit sous le vocable de Partenariat Public-Privé. Malheureusement, le domaine d'intervention de ce partenariat n'est pas réglementé, ni développé dans notre pays. Lorsqu'on regarde les bibliothèques dans les écoles qui en disposent, elles s'apparentent à des débarras qui ne préoccupent personne. Il n'y a pas de personnel, les portes sont souvent closes. Les mini-bibliothèques viennent alors corriger cet état de choses en proposant des bibliothèques avec un fonds documentaire, une mission, une organisation, un personnel et un programme d'animation.

2. Approches de solutions

Les mini-bibliothèques disposent d'un personnel relevant de l'autorité d'une organisation privée, il leur faut donc l'appui d'une législation et d'une politique spéciale d'intégration. Elles disposent généralement du personnel mais pas de financement propre pour le développement des collections et les autres activités d'animation. Leurs objectifs doivent désormais prendre en compte les préoccupations des écoles pour :

- faciliter et améliorer la réalisation des objectifs éducatifs qui font partie de la mission de l'école et que traduisent les programmes d'enseignement;
- faire naître et entretenir chez les enfants l'habitude et le plaisir de lire, d'apprendre et de fréquenter les bibliothèques, et ce tout au long de leur vie;
- aider tous les élèves à apprendre et à mettre en pratique des techniques permettant d'évaluer et d'utiliser l'information, quelle qu'elle soit, la présentation ou le support, tout en étant sensibles aux modes de communication au sein de la communauté;
- organiser des activités qui favorisent une prise de conscience et une sensibilisation culturelles et sociales;
- travailler avec les élèves, les enseignants, les administrateurs et les parents pour accomplir la mission de l'école;

- promouvoir la lecture ainsi que les ressources et les services de la bibliothèque scolaire auprès de l'ensemble de la communauté scolaire et au delà de celle-ci.

*CHAPITRE
PREMIER*

CONCEPTION ET MISE EN
APPLICATION DU CADRE
THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE
DE L'ETUDE.

SECTION I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Nos préoccupations ici sont, dans un premier temps, de fixer les objectifs à atteindre et à identifier les causes supposées être à la base des problèmes afin de formuler les hypothèses de l'étude et d'élaborer son tableau de bord de l'étude.

PARAGRAPHE 1 : DES OBJECTIFS DE L'ETUDE A LAREVUE DE LITTERATURE

A. FIXATION DES OBJECTIFS DE L'ETUDE ; IDENTIFICATION DES CAUSES POSSIBLES ET FORMULATION DES HYPOTHESES

Avant de faire ressortir les objectifs et de formuler les hypothèses, nous allons rappeler les problèmes auxquels nous voulons trouver des solutions. Ces problèmes sont de deux ordres :

- **Le problème général**

Le problème général est la difficulté d'intégration des mini-bibliothèques dans les activités des écoles d'accueil.

- **Les problèmes spécifiques**

- absence d'une formalisation des relations entre les écoles et les mini-bibliothèques ;
- manque de collaboration entre les mini-bibliothèques et les écoles ;
- absence d'une politique documentaire.

1. Fixation des objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude ont été fixés par rapport aux problèmes à résoudre ci-dessus énumérés. Ils sont structurés en objectif général et objectifs spécifiques.

a. Objectif général

L'objectif général de notre étude est de proposer les conditions d'intégration des mini-bibliothèques dans les activités des écoles d'accueil.

b. Objectifs spécifiques

Ils sont formulés en fonction des problèmes spécifiques identifiés. Nous avons :

❖ **Objectif spécifique n°1** : Proposer un modèle de convention pour normaliser les rapports entre les mini-bibliothèques et les écoles qu'elles servent.

❖ **Objectif spécifique n°2** : Suggérer une stratégie de collaboration entre les mini-bibliothèques et les autorités de l'école.

❖ **Objectif spécifique n°3** : Déterminer des éléments de politique documentaire favorable au développement des mini-bibliothèques dans les écoles.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire de formuler des hypothèses.

2. Identification des causes possibles liées aux problèmes et formulation des hypothèses

Il s'agit de rechercher les causes liées au problème général et des problèmes spécifiques choisis puis de formuler les hypothèses.

➤ Causes liées au problème spécifique n°1 et formulation des hypothèses

Une analyse objective faite du problème relatif à l'absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les acteurs de l'école nous fait identifier comme causes possibles :

- Le non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques;

- l'absence de relation entre les mini-bibliothèques et les écoles.

Le non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques est liée à la personnalité des responsables des mini-bibliothèques, d'une part et du manque de curiosité intellectuelle du côté des enseignants à découvrir les mini-bibliothèques. Cette cause peut varier d'une mini-bibliothèque à une autre, compte tenu de la qualité des dirigeants, des personnalités présents.

- Nous pouvons conclure que l'absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les acteurs des écoles a pour cause le non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques. Par conséquent, cette cause est l'hypothèse du problème spécifique n°1.

➤ **Identification des causes possibles liées au problème spécifique n°2 et hypothèses**

Le manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque ainsi que les autres bibliothèques de lecture publique et la DNPL pourrait avoir pour causes :

- L'état de l'environnement documentaire dans le pays et l'attitude de fermeture et de passivité des rares bibliothèques scolaires qui existent dans certaines écoles.

- L'indifférence de la Direction Nationale de la Promotion du Livre et de la Lecture vis-à-vis des activités de lecture en dehors des CLAC.

- Le peu d'intérêt qu'accordent les Autorités communales à la culture.

- L'absence de textes d'orientation qui oblige le promoteur à prendre contact avec une structure qui définit les règles de fonctionnement et les possibilités d'échange.

Le manque de collaboration entre les mini-bibliothèques et les écoles ainsi que les autres bibliothèques publiques et la Direction Nationale de la Promotion du Livre et de Lecture serait liée à une absence de réglementation qui organise les activités documentaires et au peu d'intérêt manifesté par les autorités.

➤ **Causes et hypothèse liées au problème spécifique N°3**

Le problème d'absence de politique documentaire écrite est causé par :

- L'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.

- Le peu de connaissance des responsables en la matière.

- L'absence d'une équipe technique compétente pour ce type de travail.

- Nous émettons alors l'hypothèse de la manière suivante : l'absence d'une politique cohérente et d'ouverture découle de l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.

1. Construction du tableau de bord de l'étude

- **Le tableau de bord de l'étude**

Les causes identifiées qui sont à la base des différents problèmes retenus nous ont amené à formuler des hypothèses liées à chacune d'elles. Ainsi, la problématique choisie, le problème spécifique retenu, les objectifs définis, les causes supposées être à la base des problèmes et les hypothèses de travail identifiées ci-dessus peuvent être résumés dans le tableau de bord de l'étude (TBE) qui se présente comme suit :

Tableau n°5: Tableau de bord de l'étude (TBE)

Niveaux d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes certaines	Hypothèse générale	
Niveau général	Problème général Difficultés d'intégration des mini-bibliothèques.	Objectif général Proposer les conditions d'intégrations des mini-bibliothèques dans le fonctionnement des écoles d'accueil.			
Niveaux spécifiques	1	Problème spécifique N°1 Absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les acteurs de l'école.	Objectif spécifique N°1 Proposer un modèle de convention entre les mini-bibliothèques et les écoles d'accueil.	Cause spécifique N°1 Non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques	Hypothèse spécifique N°1 La non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques a induit à l'absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les acteurs de l'école.
	2	Problème spécifique N°2 Manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque.	Objectif spécifique N°2 Suggérer une stratégie de collaboration entre les mini-bibliothèques et les autorités de l'école.	Causes spécifique N°2 - Absence de réglementation	Hypothèse spécifique N°2 L'absence d'une réglementation des activités documentaires a généré un manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque.
	3	Problème spécifique N°3 Absence d'une politique documentaire.	Objectif spécifique N°3 Déterminer des éléments d'une politique documentaire favorable au développement des mini-bibliothèques dans les écoles.	Causes spécifique N°3 Absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.	Hypothèse spécifique N°3 L'absence d'une politique documentaire cohérente et d'ouverture découle de l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.

Une fois le tableau de bord de l'étude établi, nous ferons le point des connaissances sur la notion de bibliothèque scolaire dans la revue de littérature.

B. REVUE DE LITTERATURE

La revue de littérature nous permet de solliciter les contributions antérieures relatives au problème à traiter. Elle est une méthode de recherche qui permet de faire le point sur l'état des connaissances acquises sur les problèmes identifiés. Ainsi nous essayerons dans cette section, de parcourir les différents ouvrages pour recueillir les contributions des différents auteurs qui ont traité de la bibliothèque scolaire. En effet la question n'est pas neuve au Bénin. Elle a été abordée par beaucoup de travaux de recherches dans le cadre de la formation au CEFOCI. On peut citer quelques-uns :

1. Littérature nationale

- **DOSSOUMON Eugène, (1985)** qui a aussi étudié l'importance de la bibliothèque scolaire dans son mémoire intitulé Pour la création de bibliothèques scolaires au Bénin.

- **GBAGUIDI T. Apollinaire (1995, p.40-42)**, qui a étudié les aspects des bibliothèques des CEG de Savalou et de Dassa dans son mémoire intitulé Le monde scolaire et la documentation au Bénin : le cas des sous-préfectures de Savalou et de Dassa.

- **TITO Mènongbé Ludolphe A. (2002, p.50-59)**, Selon lui, la promotion de l'excellence dans les collèges et lycées du Bénin est possible et pour ce faire, il faut agir en dotant tous les collèges et lycées béninois d'un Centre de Documentation d'Etablissement (CDE). Il en a développé ses aspects dans son mémoire intitulé Le rôle de la documentation dans les collèges et lycées du Bénin.

2. Historique et missions des bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires ont un passé récent dans le monde en général. **Léveillé (1994, p.189). Bayard-Pierlot et Birglin (1991, p.13)**, situent l'apparition des bibliothèques scolaires au début des années 60. Elles se sont développées avec le rythme de la croissance des écoles scolaires. La mission, la place et l'importance de

ces bibliothèques sont clairement expliquées à travers plusieurs publications dont le Manifeste de l'UNESCO : la bibliothèque scolaire, quelle mission ? Selon **Bayard-Pierlot et Birglin (1991, p.16)**, la bibliothèque scolaire est un service au même titre que le service du professeur ou le service de restauration. Son développement a connu plusieurs phases successives : une phase expérimentale qui a duré environ dix (10) ans (60-70). Ainsi dans les années 70, ces bibliothèques sont entrées dans la phase de consolidation confirmée par la circulaire du 23 mars 1973 qui exige que chaque établissement dispose d'une bibliothèque scolaire.

3. Relations entre bibliothèque et écoles

« Toutes bibliothèques scolaires devraient comprendre trois espaces de vie « scolaire » : classes, ateliers et bibliothèques » c'est une affirmation de **Bernhard (1994, p.197)**. Pour qu'il en soit ainsi, il faut des textes réglementaires précurseurs. Afin que les responsables amenés à défendre les dossiers des bibliothèques scolaires soient compris aux différents paliers du système d'éducation qui prennent des décisions prioritaires qui permettent de voir la bibliothèque comme un endroit d'épanouissement de l'école. L'auteur de cette affirmation, a énoncé quelques expériences au niveau international et par pays. Toutes ces expériences sont confirmées dans chaque pays et dans chaque cas par des textes législatifs. **Lagarde (2004, p.22-25)** est allé dans le même sens en montrant que la bibliothèque scolaire est liée avec les objectifs des politiques de lecture scolaire et le rôle assigné au livre dans les apprentissages. Il rapporte l'arrêté du 1^{er} janvier 1862 du Ministre de l'Education Publique et des Cultes relatif à l'organisation des bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques et au choix des livres de classes précises et montre que les bibliothécaires tout comme les enseignants doivent manifester un intérêt particulier à la qualité et à l'identification des relations entre les programmes scolaires et les bibliothèques.

4. Les relations des bibliothèques avec leurs partenaires

C'est **Arot (2005)**, qui a le mieux parlé des relations partenariales des bibliothèques. Il a d'abord défini ce que c'est que le partenariat des bibliothèques. Il le définit comme la relation des bibliothèques avec d'autres institutions ou d'autres acteurs ou agents qui ne sont pas forcément des bibliothèques. Il estime la mise à disposition d'un texte législatif de référence sur les bibliothèques, mais au-delà des textes : « les attitudes des bibliothèques partenariales tiennent à la présence de bibliothécaires partenariaux ». Cela stipule que des bibliothécaires doivent être dans une forme de disponibilité active, de curiosité intellectuelle, de bienveillance à l'égard de leur environnement et certainement pas dans une attitude de fermeture et de passivité.

Cette ouverture partenariale est développée par **Giappiconi et Carbone (1997, p.24)**. Ils estiment que la bibliothèque doit s'adapter à son milieu. Elle peut associer ses procédés à une procédure de relations et de partenariats avec tous les groupes et les institutions qui peuvent s'y prêter. Elle pourrait constituer ce qu'on appellerait, "public-cible". Selon ces auteurs, les "public-cibles" peuvent être constitués des compétences particulières. La bibliothèque pourrait associer ces compétences au profit d'autres objectifs.

PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE ADOPTEE

L'exposé de cette partie nous permettra dans un premier temps de retenir pour chaque problème spécifique une approche théorique parmi les contributions antérieures développées et dans un second temps de présenter la dimension empirique de notre étude.

A. APPROCHE THEORIQUE

Il s'agira ici de choisir une approche théorique pour chaque problème spécifique retenu.

1. absence d'une formalisation des relations entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou

Les expériences antérieures rencontrées à travers la revue de littérature font recours aux textes législatifs pour fixer les relations entre les bibliothèques et les écoles. C'est une approche difficile dans le cas des pays tel le Bénin où les lenteurs administratives s'érigent en maître au côté de l'informel. Il n'y a aucun texte réglementaire qui définit le fonctionnement des bibliothèques à part la loi N°91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en république de Bénin, où le chapitre 4 du titre 3 traite exclusivement de l'information documentaire. En effet les articles 14 et 15 énoncent :

- **Article 14** : l'Etat béninois s'engage à protéger la totalité de la production nationale scripto-audio-visuel. Il en assure l'acquisition, la conservation et la circulation par tous les moyens, notamment par des mesures fiscales préférentielles et la garantie de la franchise postale aux bibliothèques d'Etat.

- **Article 15** : l'Etat béninois favorise la création et le développement harmonieux des bibliothèques et des centres de lecture publics sur toute l'étendue du territoire national et leur assure les conditions matérielles nécessaires à la diffusion de l'information littéraire, scientifique et technique, à la promotion du livre et de la lecture et la conservation du patrimoine éditorial national et étranger.

Il est par conséquent impossible de résoudre ce problème par l'application d'un texte.

2. Manque de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque

La collaboration est obligatoire entre le personnel de la mini-bibliothèque et les autorités des écoles environnantes. Cette collaboration peut être réglée par des accords de partenariat ou des conventions.

3. Absence d'une politique documentaire

La politique documentaire est un outil obligatoire d'orientation qui trace la vision de la bibliothèque. Les éléments d'une telle politique se trouvent dans le document : Politique documentaire et établissement scolaire de **V. Augé (2007)**.

B. APPROCHE EMPIRIQUE

L'approche empirique permettra de mettre en exergue la méthode d'enquête envisagée à travers les outils de mobilisation, des données de dépouillement et de présentation des données. Pour ce faire, nous avons élaboré des questionnaires, des guides d'entretien et des fiches d'observation. En cela, nous aurons à franchir plusieurs étapes :

- identification des utilisateurs;
- nature des enquêtes ;
- techniques de dépouillement et outils statistiques de présentation des données.

1. Identification de la population mère

Dans le cadre de notre enquête, nous avons identifié des utilisateurs composés des enseignants du primaire (de l'EPP Gbégamey Sud et de l'école privée les Neems) et des professeurs du secondaire (du CSCNDA et du CEG Gbégamey), toutes disciplines confondues. Aussi bien des usagers (élèves, étudiants et chercheurs). Notre enquête s'est intéressée au promoteur des mini-bibliothèques dont tous les acteurs qui interviennent dans leur fonctionnement ont été interrogés ainsi que la Responsable de la "mini-bibliothèque Jean Pliya". Nous nous sommes par la suite intéressés aux institutions et nous avons par conséquent interrogé la Mairie de Cotonou et la Direction Nationale de la Promotion du Livre et de la Lecture (DNPL).

2. Nature des enquêtes

La collecte des données nécessaires à notre étude, a été réalisée au moyen de fiches d'observation sur la fréquentation des usagers, de questionnaires aux enseignants et professeurs (toutes disciplines confondues) et de guide d'entretien à l'endroit du promoteur et des institutions.

3. Technique de dépouillement et outils statistiques de présentation des données

En vue de faciliter la compréhension, les questions contenues dans le guide d'entretien ont été conçues dans l'esprit des problèmes spécifiques identifiés et nous permettront de manière directe de vérifier les hypothèses. Par ailleurs, le dépouillement des données recueillies s'est fait manuellement et le traitement des données est effectué au moyen du tableur Excel. Quant à la présentation des résultats, elle a été faite par catégorisation en fonction des problèmes spécifiques et l'appréciation des réponses obtenues dans les différents entretiens.

SECTION II : DES ENQUETES A LA VERIFICATION DES HYPOTHESES PUIS PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS POUR LE POSITIONNEMENT DES MINI-BIBLIOTHEQUES DANS LE SYSTEME SCOLAIRE BENINOIS

A cette étape de l'étude, il nous revient de vérifier les hypothèses émises à travers les questionnaires d'enquête. Nous allons observer ici des propositions de solutions et faire des suggestions pour un meilleur positionnement des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le système scolaire béninois.

PARAGRAPHE1 : ENQUETES ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

Dans ce paragraphe, nous présenterons notre enquête et analyserons les données recueillies en vue de vérifier les hypothèses émises.

A. DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET DIFFICULTES RENCONTREES

1. Déroulement de l'enquête

La réalisation des enquêtes dans le cadre de nos travaux de recherche s'est faite durant tout le mois de décembre 2011. Nous avons accordé assez de temps aux enquêtes pour recueillir le maximum de questionnaires distribués.

Nos enquêtes ont été menées à partir des questionnaires à l'endroit :

- des enseignants du primaire et du secondaire ;
- Des guides d'entretien à l'endroit des techniciens du promoteur des mini-bibliothèques ;
- Des fiches d'entretien à l'endroit des usagers de la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

a. Questionnaires

Les questionnaires ont été adressés à deux catégories d'enseignants que sont :

- Les enseignants du primaire de l'EPP Gbégamey Sud et de l'école primaire les Neems ;
- Les enseignants du secondaire, du CEG Gbégamey et du CSCNDA.

Au niveau du primaire, nous avons distribué trente-cinq(35) questionnaires à savoir vingt(20) pour l'EPP Gbégamey Sud et quinze(15) pour l'école primaire les Neems.

Au niveau secondaire nous avons distribué trente (30) questionnaires à savoir quinze(15) au CEG Gbégamey et quinze (15) au CSCNDA.

b. Guide d'entretien

- **Les promoteurs**

Nous avons pu échanger avec six (6) personnes.

- **Les institutions**

A la Mairie de Cotonou nous n'avons pas eu d'interlocuteur.

A la DNPL nous n'avons pas pu échanger avec la directrice car elle était très prise. Mais nous avons pu échanger avec ses collaborateurs.

La réalisation de l'enquête ne s'est pas faite sans difficultés.

2. Difficultés rencontrées et limites de données

Mentionnons ici que tout n'a pas été rose lors des travaux de recherche. Les difficultés inhérentes à toutes activités de recherche ont quelque peu limité les résultats. Les difficultés rencontrées au cours de nos recherches sont de plusieurs ordres.

Globalement, la disponibilité des enquêtés pour nous les transmettre. Souvent pris par leur cours, il leur est difficile de respecter les rendez-vous qu'eux-mêmes établissent. Les préoccupations des cours les amènent sur d'autres sites. Les difficultés particulières ont été rencontrées au niveau des institutions. A la Mairie de Cotonou, nous n'avons pas eu d'interlocuteurs ; ce qui a limité véritablement les résultats escomptés pour ces enquêtes. En dépit de tout ce qui précède, nous estimons que les résultats obtenus reflètent la réalité et méritent de ce fait une analyse profonde.

La collecte des données étant faite, il convient de procéder à leur traitement et à l'analyse de ces données afin d'en tirer les renseignements nécessaires.

B. PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Les résultats des enquêtes réalisés sont présentés et analysés en tenant compte de chacun des problèmes spécifiques en résolution. Ces résultats sont consignés par les données du tableau n°6 ci-dessous et se présentent sous forme de graphique et de

tableaux. Seules les réponses ayant obtenu un taux de 30% des personnes enquêtées sont retenues pour la vérification des hypothèses ainsi que la moyenne des usagers fréquentant la mini-bibliothèque.

Tableau VI: Répartition du questionnaire de l'enquête

Personnes interrogées	Nombre d'exemplaires des guides d'entretien distribués	Nombre de personnes ayant répondu	Nombre de personnes ayant répondu mais ne connaissant pas la "mini-bibliothèque Jean Pliya"
Professeurs du CEG Gbégamey	15	15	6
Professeurs du CSCNDA	15	11	1
Enseignants de l'EPP Gbégamey Sud	20	12	0
Enseignants de l'école privée les Neems	15	12	0

1. Présentation des résultats de l'enquête

Dans cette partie nous restituerons l'opinion des professeurs, des enseignants des différentes écoles choisies, du personnel de la Fondation Zinsou et de la "mini-bibliothèque Jean Pliya" d'une part et des personnels de la Mairie de Cotonou et de la DNPL d'autre part, Suivie de notre analyse.

2. Analyse des résultats de l'enquête

L'analyse des résultats de l'enquête portera sur les opinions de différentes personnes enquêtées. En effet le constat est que, mis à part les usagers potentiels, les élèves de ces différentes écoles choisies connaissent et fréquentent plus la "mini-bibliothèque Jean Pliya". Les résultats de nos observations sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau VII : Fréquentation des usagers de la mini-bibliothèque Jean Pliya

Nombre de lecteurs	Etablissements	Nombre de lecteurs/ Etablissement	Adultes	Sexe		Horaire
				Masculin	Féminin	
198	<ul style="list-style-type: none"> • CEG Gbégamey • CS Cheminots • Les Cours GAMA 	184 05 04	05	122	76	10h – 12h
139	<ul style="list-style-type: none"> • CS Notre Dame • EPP Gbégamey Sud • CEG Gbégamey • Collège la Flèche • Collège St Jean Baptiste 	72 08 50 05 04	---	78	61	12h – 14h
30	<ul style="list-style-type: none"> • EPP Gbégamey Sud • Houphouet-Boigny • Collège St Jean Baptiste • Ecole Coranique • CS les cheminots • CEG Gbégamey 	05 02 03 03 03 10	04	16	14	14h – 16h
111	<ul style="list-style-type: none"> • CS St Jean Baptiste • CS la Flèche • EPP Gbégamey Sud • CEG Gbégamey • Cours GAMA • L'école primaire Catholique les Neems 	14 08 31 46 05 01	06	72	39	16h – 18h30
478	Total	463	15	288	190	

- **Analyse des données relatives aux opinions des enseignants des établissements environnants.**

- **Y-a-t-il une bibliothèque dans votre établissement ?**

En dehors de l'école primaire catholique les Neems, les autres écoles environnantes sur lesquelles nos enquêtes ont porté, disposent tous d'une bibliothèque. Ces bibliothèques sont mises à disposition des professeurs et des élèves en dehors de celle du CEG Gbégamey qui est réservée uniquement aux professeurs.

- **Si oui, est-ce que vous la fréquentez ?**

Au cours de l'enquête, nous avons pu constater que quatorze (14) sur les quinze (15) professeurs choisis du CEG Gbégamey fréquentent leur bibliothèque et sont satisfaits à 70%. Tandis qu'au CSCNDA c'est seulement cinq (5) professeurs sur les onze (11) réponses obtenues qui fréquentent leur bibliothèque et sont rarement satisfaits.

- **A quelles autres bibliothèques vous adressez-vous pour vos besoins en documentation ?**

Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau VIII : Répartition des données relatives aux bibliothèques fréquentées par les enquêtés

Nombre d'enquêtés qui fréquentent l'Institut Français de Cotonou	Nombre d'enquêtés qui fréquentent le Centre Culturel Américain ou le Centre Culturel Chinois (CCC)	Nombre d'enquêtés qui fréquentent les différentes bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi	Nombre d'enquêtés qui ont une documentation personnelle ou qui font des recherches sur Internet	Nombre d'enquêtés qui se réfèrent à d'autres centres de documentation
17 (30%)	10 (20%)	11 (25%)	6 (15%)	5 (10%)

Note : Enquête relative à la documentation des enquêtés.

A la lecture du tableau n°8, il ressort que dix-sept (17) des enquêtés soit 30% s'adressent à l'Institut Français pour ses besoins en documentation ; onze (11) des enquêtés soit 25% s'adressent aux différentes bibliothèques de l'UAC ; dix (10)

des enquêtés soit 20% au CCA ou au CCC ; six (6) des enquêtés soit 15% ont une documentation personnelle ou font de la recherche sur Internet et cinq (5) des enquêtés soit 10% s'adressent à d'autres sources de documentation. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les enseignants des écoles environnantes s'adressent à une multitude de bibliothèques pour leurs besoins en documentation.**

- Connaissez-vous la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ ?

D'après le tableau n°6, seuls sept (7) enquêtés sur les trente-huit (38) réponses obtenues des enquêtés des écoles environnantes ignorent l'existence de la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’. A partir des résultats obtenus, nous pouvons conclure que **la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ est connue.**

- Si oui, par quelle occasion l'avez-vous connue ?

Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau IX : Répartition des données relatives à la connaissance de la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’

Nombre des enquêtés qui la connaissent parce qu'elle se situe en face ou à côté de leur établissement	Nombre des enquêtés qui la connaissent par le biais des amis ou de leurs élèves	Nombre des enquêtés qui l'ont connue à son inauguration	Nombre des enquêtés qui l'ont connue par les mass médias	Nombre des enquêtés qui l'ont connue lors d'une recherche
8	13	4	2	4

Note : Enquête sur la connaissance de la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’.

Les résultats du tableau n°9 sont illustrés à travers le graphique ci-après :

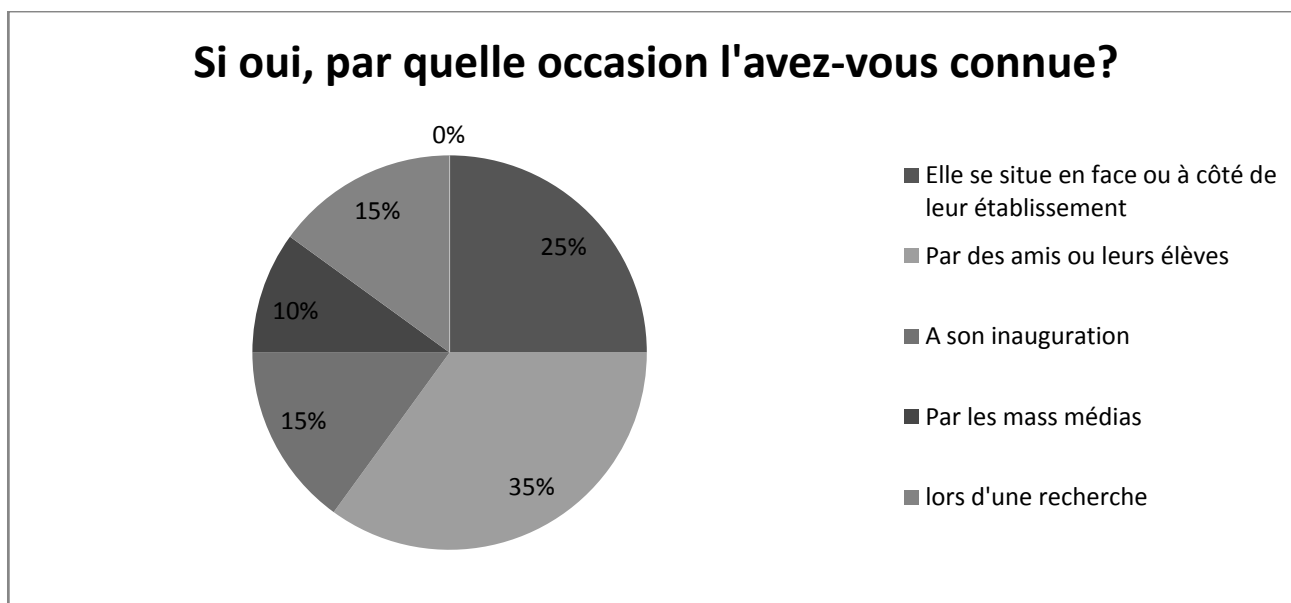


Figure n°1 : Répartition des données relatives à la connaissance de la “mini-bibliothèque Jean Pliya”.

A la lecture du tableau n°9 et du graphique n°1, il ressort que huit (8) des enquêtés soit 25% connaissent la “mini-bibliothèque Jean Pliya” parce qu’elle se situe soit en face, soit à côté de leur établissement ; treize (13) des enquêtés soit 35% la connaissent par le biais des amis ou de leurs élèves ; quatre (4) des enquêtés soit 15% l’ont connue à son inauguration ; deux (2) des enquêtés soit 10% l’ont connue par le biais des mass médias et quatre (4) des enquêtés soit 15% l’ont connue lors d’une recherche. A partir de ces résultats, on peut confirmer sans ambages que **“la mini-bibliothèque Jean Pliya” est connue de plusieurs sources.**

- Pensez-vous qu’il y a des actions qu’elle doit mener pour se faire mieux connaître ?

Les enquêtés pensent tout qu’il y a des actions que la mini-bibliothèque Jean Pliya doit mener pour mieux se faire connaître. Nous avons obtenu des exemples d’action.

- Lesquelles par exemple ?

Les résultats sont répartis dans le tableau qui suit :

Tableau X : Résultats des actions à mener pour mieux faire connaître la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

Animation/jeux-concours	Publicité/affiche	Sensibilisation/ débat/conférence	Autres (actualiser les livres, passé dans les écoles, promouvoir la mini-bibliothèque dans tous les établissements de la place)
5	21	6	6

Note : Enquête sur les actions à mener pour mieux faire connaître la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

Les résultats du tableau n°10 sont illustrés à travers la figure ci-dessous.

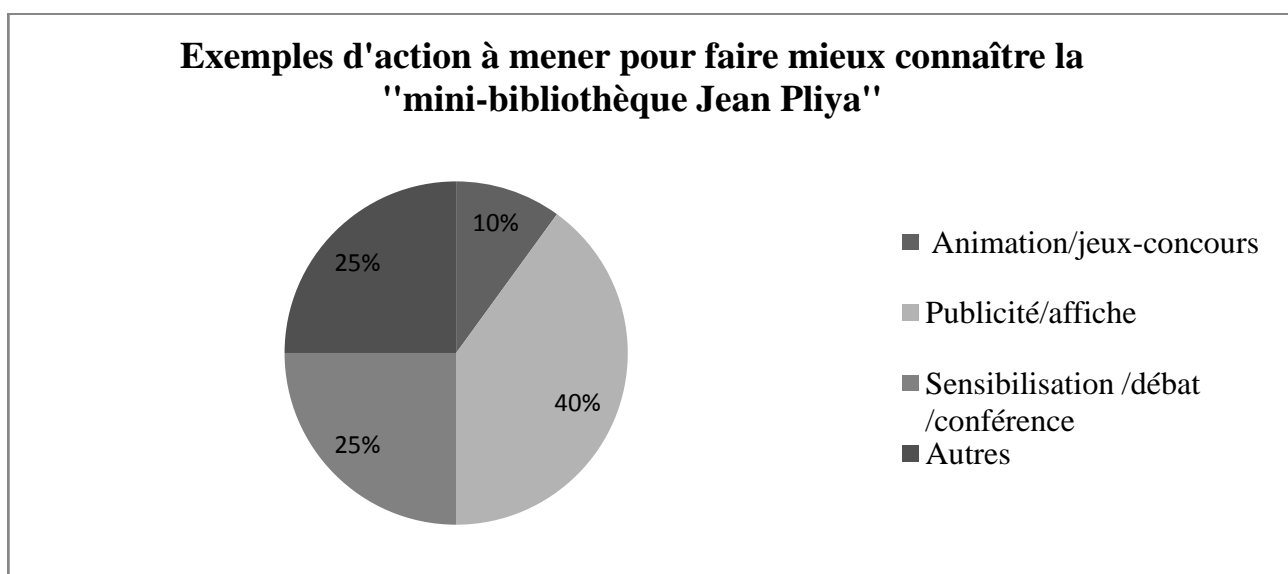


Figure 2 : Répartition des actions à mener pour mieux faire connaître la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

A la lecture du tableau n°10 et du graphique 2, il ressort que vingt-un (21) des enquêtés soit 40% souhaitent que la "mini-bibliothèque Jean Pliya" se fasse connaître à travers la publicité à la télévision ou à la radio ou avec des affiches publicitaires, des prospectus ; cinq (5) des enquêtés soit 10% veulent qu'elle fasse

des animations, des jeux-concours ; six (6) des enquêtés soit 25% veulent qu'elle fasse des sensibilisations à travers les différentes écoles qui l'entourent, des débats ou conférences et six (6) des enquêtés soit 25% veulent qu'elle se fasse connaître à travers des activités instructives de tous genres, qu'elle élabore un programme hebdomadaire à l'instar de l'Institut Français de Cotonou ou qu'elle actualise les livres. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les enquêtés souhaitent que la mini-bibliothèque se fasse mieux connaître.**

- **Fréquentez-vous la "mini-bibliothèque Jean Pliya" ?**

Tableau XI : Répartition des données relatives au rythme de fréquentation de la "mini-bibliothèque Jean Pliya" par les enseignants.

Les établissements enquêtés	Nombre des enquêtés qui fréquentent la "mini-bibliothèque Jean Pliya"	Nombre des enquêtés qui ne fréquentent pas la "mini-bibliothèque Jean Pliya"
CEG Gbégamey	3	12
L'école primaire catholique les Neems	0	12
CSCNDA	6	5
Total	9	29

Note : Enquête sur la fréquentation de la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

A la lecture du tableau n°10, il ressort que 29(82%) des enquêtés ne fréquentent pas la "mini-bibliothèque Jean Pliya" ; seuls 9 (18%) des enquêtés la fréquentent. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **la "mini-bibliothèque Jean Pliya" est très peu fréquentée par les enseignants des établissements environnants.**

- **Si oui, est ce qu'elle vous donne satisfaction ?**

Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus.

Tableau XII: Répartition des données relatives à la satisfaction des enquêtés

Nombre des enquêtés satisfaits	Nombre des enquêtés partiellement satisfaits	Nombre des enquêtés rarement satisfaits
4	2	3

Note : Enquête sur la satisfaction des enquêtés.

Les résultats du tableau n°12 obtenus sont illustrés à travers le graphique ci-dessous :

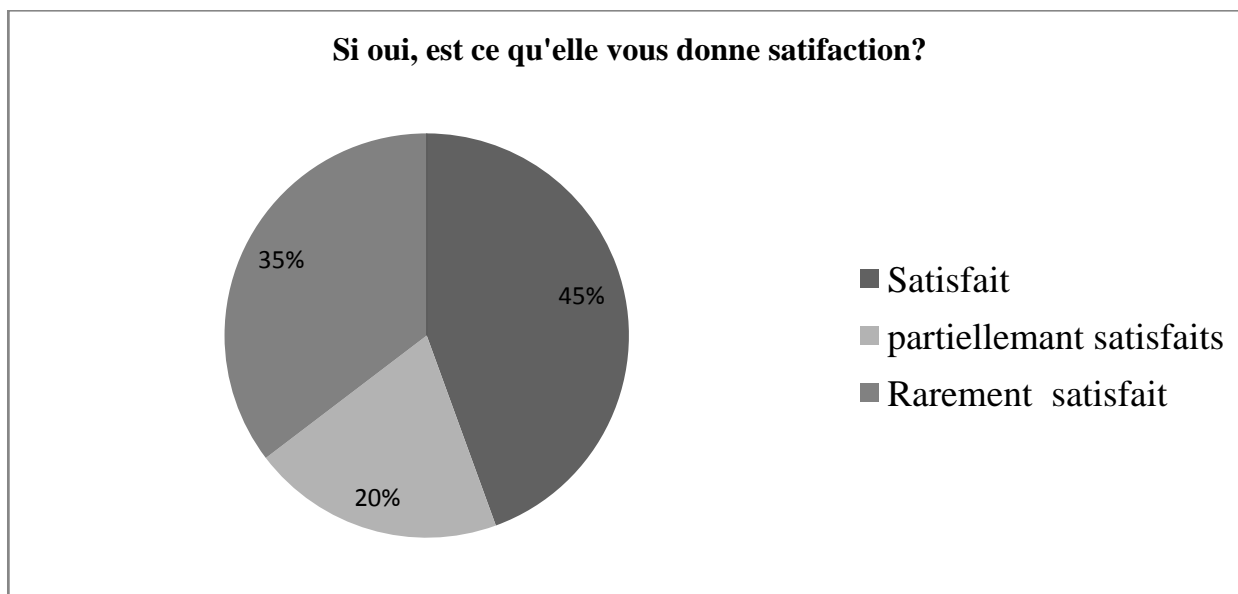


Figure 3 : Répartition des données relatives à la satisfaction des enquêtés.

Il ressort du tableau n°12 et du graphique n°3 que quatre (4) des enquêtés soit 45% trouvent satisfaction à la "mini-bibliothèque Jean Pliya" ; deux (2) des enquêtés soit 20% trouvent partiellement satisfaction à la "mini-bibliothèque Jean Pliya" et trois (3) des enquêtés soit 35% sont rarement satisfaits. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les enquêtés qui fréquentent la mini-bibliothèque sont très peu satisfaits.**

- Quels autres services souhaiteriez-vous avoir dans cette mini-bibliothèque ?

Quelques enquêtés souhaiteraient que la "mini-bibliothèque Jean Pliya" s'agrandisse et renforce sa documentation, qu'elle fasse des animations et leur offre un service Internet. Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau XIII : Répartition des données relatives aux services attendus de la "mini-bibliothèque Jean Pliya"

Nombre des enquêtés qui veulent qu'elle fasse des animations	Nombre des enquêtés qui veulent qu'elle s'agrandisse et renforce sa documentation	Nombre des enquêtés qui attendent d'elle un service Internet
6	8	5

Note : Enquête sur les services attendus de la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

Les résultats du tableau n°13 obtenus sont illustrés à travers le graphique ci-dessous :

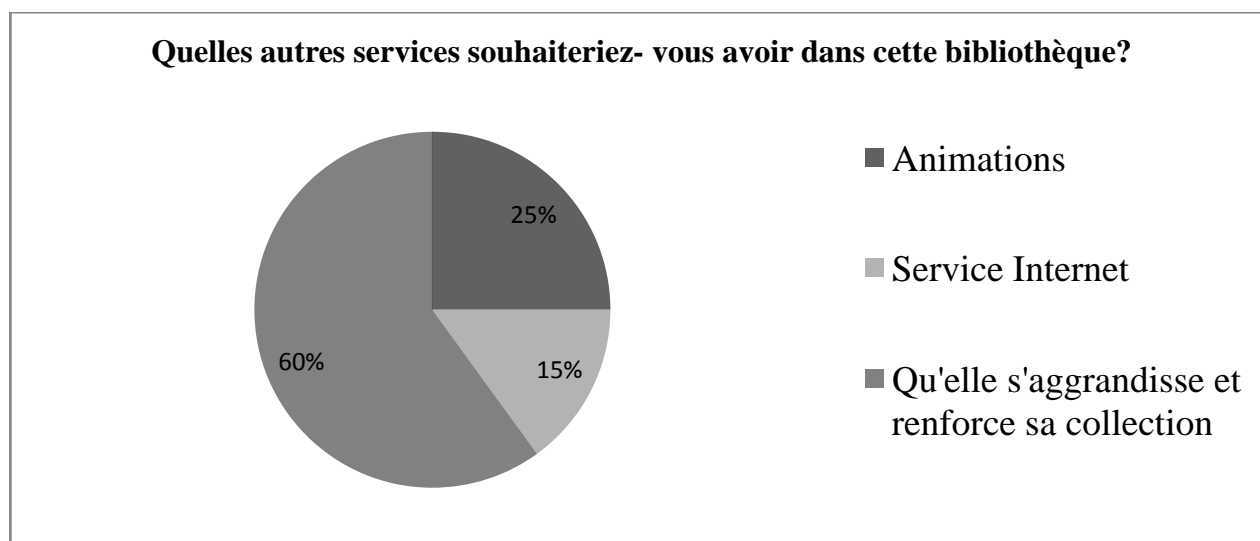


Figure 4 : Répartition des données relatives aux services attendus de la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

A la lecture du tableau n°13 et du graphique 5, il ressort que six (6) des enquêtés soit 25% veulent qu'elle fasse des animations ; cinq (5) des enquêtés soit 15% veulent qu'elle leur offre un service Internet et huit (8) des enquêtés soit 60% veulent qu'elle s'agrandisse et renforce sa collection. A partir de ces résultats nous pouvons conclure

que les enquêtés veulent que la “mini-bibliothèque Jean Pliya” s’agrandisse, développe sa collection et fasse des animations.

- Existe-t-il une collaboration entre votre établissement et la “mini-bibliothèque Jean Pliya” ?

Des résultats obtenus, il n’existe aucune collaboration entre les écoles environnantes et la “mini-bibliothèque Jean Pliya”. Nous pouvons donc conclure qu’il n’y a aucune relation entre les écoles environnantes et la “mini-bibliothèque Jean Pliya”.

- Qu’est-ce que vous attendez de façon particulière de cette mini-bibliothèque ?

La plupart des enquêtés attendent beaucoup de la “mini-bibliothèque Jean Pliya”. Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau XIV : Répartition des données relatives aux attentes des enquêtés

Nombre des enquêtés qui veulent qu’elle se développe et soit une bibliothèque de référence	Nombre des enquêtés qui veulent qu’elle revoie sa politique d’accueil et prévoie un programme attrayant	Nombre des enquêtés qui veulent qu’elle s’étende vers les autres départements	Nombre des enquêtés qui veulent qu’elle offre plus de documentation et un espace multimédia	Nombre des enquêtés qui veulent qu’elle aide à promouvoir la lecture auprès des enfants
13	3	1	6	3

Note : Enquête sur les attentes des enquêtés.

Les résultats du tableau n°14, obtenus, sont illustrés à travers le graphique ci-contre.

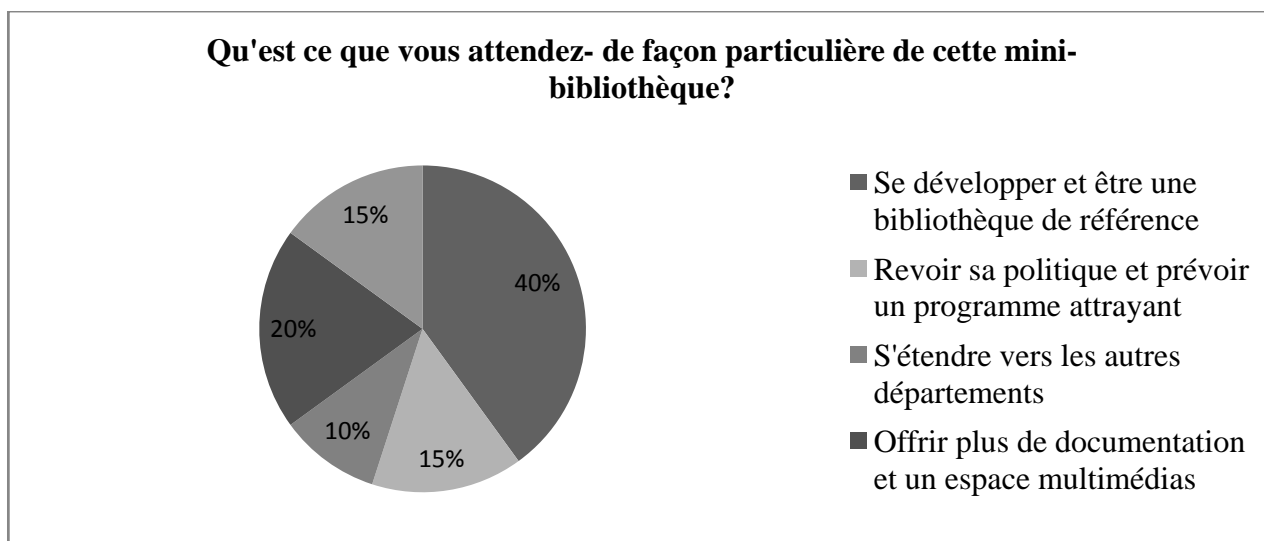


Figure 5 : Répartition des données relatives aux attentes des enquêtés.

A la lecture du tableau n°14 et du graphique 5, il ressort que treize (13) des enquêtés soit 40% veulent que la "mini-bibliothèque Jean Pliya" se développe et soit une bibliothèque de référence ; trois (3) des enquêtés soit 15% veulent qu'elle revienne sa politique d'accueil et qu'elle établisse un programme attrayant, un enquêté soit 10% voudrait qu'elle s'étende vers les autres départements ; six (6) des enquêtés soit 20% veulent qu'elle offre plus de documentation et un espace multimédias et trois (3) des enquêtés soit 15% voudraient qu'elle aide à promouvoir la lecture auprès des enfants. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les enquêtés veulent que la "mini-bibliothèque Jean Pliya" se développe, soit une bibliothèque de référence et développe sa collection.**

- **Analyses de quelques données relatives aux opinions des enseignants de l'EPP Gbégamey Sud**

- **Faites-vous attention à la "mini-bibliothèque Jean Pliya" dans votre école ?**

Tous les enseignants de l'EPP Gbégamey Sud sur lesquels a porté l'enquête font tous attention à la "mini-bibliothèque Jean Pliya".

- **Si oui, quel effet doit avoir cette mini-bibliothèque dans votre établissement ?**

Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau XV: Répartition des données relatives à la présence de la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ dans l’établissement

Nombre d’enquêtés heureux d’avoir cette mini-bibliothèque	Nombre d’enquêtés qui trouvent qu’elle renforce la lecture chez les élèves et améliore leur style en français	Nombre des enquêtés qui trouvent qu’elle est une source de culture générale dans leur prestation
3 (25%)	3 (25%)	5 (50%)

Note : Enquête sur la présence de la ‘‘ mini-bibliothèque Jean Pliya’’ dans l’établissement.

A la lecture du tableau n°15, il ressort que trois (3) des enquêtés soit 25% sont heureux d’avoir cette mini-bibliothèque dans leur établissement, trois (3) des enquêtés soit 25% trouvent que la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ dans l’école permet de renforcer la lecture chez les élèves et d’améliorer leur style en français et cinq (5) des enquêtés soit 50% trouvent qu’elle est une source de culture générale pour leurs prestations. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les enquêtés de l’EPP Gbégamey sud, trouvent que la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ est une source de culture générale et renforce le niveau des élèves dans la lecture et leur permet d’améliorer leur style en français.**

- **Y a-t-il une bibliothèque dans l’école ?**

Au cours de notre enquête, nous nous sommes rendue à l’évidence que l’EPP Gbégamey Sud ne dispose que d’une seule bibliothèque qu’est la ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’.

- **Si oui, est-ce-que vous la fréquentez ?**

La ‘‘mini-bibliothèque Jean Pliya’’ est la seule bibliothèque de l’établissement, bien que les enquêtés y fassent attention, ils ne la fréquentent pas. Ils n’en ont aucune raison spécifique. Mais ils aimeraient qu’elle se fasse plus connaître

à travers des affiches publicitaires sur la morale et que la Responsable se déplace vers les enseignants pour une meilleure collaboration.

- **Peut-on parler d'une collaboration entre votre classe et la "mini-bibliothèque Jean Pliya" ? Si oui sur quoi porte-t-elle ?**

Il n'existe aucune collaboration entre les enseignants de l'EPP Gbégamey Sud et la "mini-bibliothèque Jean Pliya". Mais, pourtant tous souhaitent vivement qu'une collaboration soit établie afin de les amener à s'y intéresser, surtout sur l'organisation des séances de lecture par classe.

- **Si non le souhaitez-vous ?**

Des résultats obtenus, tous les enquêtés souhaiteraient qu'il y est une collaboration entre eux et la "mini-bibliothèque Jean Pliya" afin de mieux permettre aux élèves de cerner l'importance et l'utilité d'une bibliothèque dans l'école.

• **Analyse de quelques données relatives aux opinions du personnel de la Fondation Zinsou et de la "mini-bibliothèque Jean Pliya"**

Au cours de notre enquête, il ressort que la Fondation Zinsou dans son projet de création des mini-bibliothèques a eu à entreprendre des démarches envers les directeurs d'école et la circonscription scolaire principalement les quatre (4) de Cotonou. Aussi bien le personnel de la Fondation Zinsou intervenant dans le fonctionnement des mini-bibliothèques que celui de la "mini-bibliothèque Jean Pliya" connaissent la Direction de la Bibliothèque Nationale (DBN) et la fréquentent quelque fois pour consulter des livres dans le cadre de leur exposition. Mais ils ne connaissent que la DNPL et le projet CLAC de nom. A partir de ces résultats, nous pouvons conclure que **les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou ignorent la présence des acteurs de la lecture et de la culture dans le pays et ne sont donc en partenariat avec aucun d'eux.**

- **Analyse de quelques données relatives aux opinions de la Mairie de Cotonou et de la DNPL**

La DNPL est chargée de la promotion du livre à travers le soutien aux éditeurs, écrivains, et de la lecture, l'organisation des foires du livre. Elle assure la tutelle de plus de vingt (20) centres de lecture publique installés dans le Mono, le Couffo, l'Atacora et la Donga. Elle est en partenariat avec la plupart des structures privées agissant dans la documentation. Elle connaît les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou mais sans être en relation avec eux. La DNPL classe généralement les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou dans le réseau de lecture publique et particulièrement comme bibliothèques d'Initiative Privée : elles relèvent des motivations et d'initiatives de personnes avisées du manque de documents dans les domaines d'appoints. Ces initiatives de bibliothèques privées sont entretenues et soutenues par des ONG ou organismes internationaux. Elle n'entretient aucune relation avec la Fondation Zinsou mais peut aider pour la formation du personnel des mini-bibliothèques. La DNPL classe les bibliothèques qui existent dans certaines écoles du pays parmi celles Scolaires. Mais celles-ci ne font pas partie du réseau de lecture publique. Elle vient en aide à celles qui viennent à elle par des dons de livres. A partir de ces résultats, nous aboutissons à l'évidence que **les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou ne sont pas en partenariat avec la DNPL.**

Après l'analyse des données recueillies, il convient de vérifier les hypothèses et de proposer les conditions de résolution du diagnostic établi.

PARAGRAPHE 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC

A. VERIFICATION DES HYPOTHESES

• Degré de vérification de l'hypothèse n°1

A partir des observations du stage, nous avons constaté que les causes ci-après sont à la base de l'absence de coopération entre les autorités directes des écoles dans la mise en place des mini-bibliothèques et leur développement :

- Non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques.
- absence de collaboration entre les enseignants et la mini-bibliothèque Jean Pliya.

Nous avons retenu la première cause ci-dessus citée pour la formulation de notre hypothèse. L'analyse des données révèle que cette cause a obtenu un pourcentage supérieur au seuil de décision fixée. A ce titre **l'hypothèse n°1 est vérifiée.**

• Degré de vérification de l'hypothèse n°2

Les causes possibles relevées à la base du problème d'absence d'une réglementation qui organise les activités documentaires sont :

- absence de textes d'orientation qui oblige le promoteur à prendre contact avec une structure qui définit les règles de fonctionnement et les possibilités d'échanges ;
- l'indifférence de la DNPL vis-à-vis des activités de lecture en dehors des CLAC.

Au terme de nos analyses, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle, l'absence d'une réglementation qui organise les activités documentaires serait causée par l'absence de textes d'orientation qui oblige le promoteur à prendre contact avec une structure qui définit les règles de fonctionnement et les possibilités d'échanges.

Des résultats obtenus, il ressort que la Fondation Zinsou n'est en partenariat avec aucune structure de lecture ou de culture. **L'hypothèse n°2 est donc vérifiée.**

- **Degré de vérification de l'hypothèse n°3**

Suite à nos observations de stage, nous avons supposé que les causes ci-dessous sont à la base d'une mauvaise organisation du travail :

- absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles ;

- absence d'animation autour de la ``mini-bibliothèque Jean Pliya`` ;

L'hypothèse avait été formulée comme suit : **« l'absence d'une politique documentaire cohérente et d'ouverture découle de l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles ».**

Des résultats de notre enquête, nous remarquons que l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles en est réellement la cause : **l'hypothèse n°3 est alors vérifiée.**

B. ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC

Après avoir identifié les maux dont souffre la structure objet de notre étude, un diagnostic s'impose.

- **Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°1**

Suite à la vérification de l'hypothèse spécifique n°1, nous avons retenu définitivement que **la non implication des autorités scolaires dans la mise en place des mini-bibliothèques est causée par l'absence d'une formalisation des relations entre la Fondation Zinsou et les écoles.**

- **Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°2**

La vérification de l'hypothèse spécifique n°2 nous conduit à retenir que **l'absence d'une réglementation qui oblige le promoteur à prendre contact avec une structure qui définit les règles de fonctionnement et les possibilités d'échanges sont causées par le manque de collaboration entre les mini-**

bibliothèques et les écoles ainsi que les autres bibliothèques de lecture publique et la DNL.

- **Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°3**

- Il ressort de la vérification de l'hypothèse n°3 ceci : **L'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles est causée par l'absence d'une politique documentaire cohérente et d'ouverture.**

Après avoir identifié les différentes causes qui sont à la base des problèmes spécifiques retenus, il revient alors de proposer des palliatifs en vue d'éradiquer ces diverses causes.

*CHAPITRE
DEUXIEME*



APPROCHE DE SOLUTIONS ET
CONDITIONS DE MISE EN
ŒUVRE.

SECTION I : APPROCHES DE SOLUTIONS

Dans cette partie, nous proposerons des approches de solutions, suivies de leurs conditions de mise en œuvre. Les solutions proposées permettront d'accroître l'utilisation des services et d'accroître la visibilité des mini-bibliothèques et leur insertion dans le système scolaire béninois.

A. APPROCHES DE SOLUTIONS AU PROBLEME D'ABSENCE D'UNE FORMALISATION DES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DES ECOLES ET LA FONDATION ZINSOU

Du diagnostic établi, il ressort que l'absence d'engagement et d'obligation entre les acteurs des écoles et la Fondation zinsou est due à l'absence de relation formelle avec les écoles. Résoudre ce problème revient à proposer des solutions pouvant permettre de pallier cette insuffisance.

En réalité, la mauvaise gestion ou la non-gestion de l'information dans les milieux scolaires, l'insuffisance ou la faiblesse des organes d'information et de documentation ne sont pas des problèmes que l'économie et la technologie, fussent-elles modernes, peuvent facilement résoudre, car ces faiblesses sont ancrées dans les mœurs politiques et administratives de notre pays. De là, l'importance première est accordée d'une part à la désintoxication par l'information, l'éducation politique et idéologique de toutes les classes et particulièrement des cercles de décision au sein des écoles, et d'autre part à l'intéressement des gestionnaires des systèmes d'information à une action organisée et à une pression sur les cercles de décision politique ; ceci en vue de desserrer les freins qui limitent la portée de la documentation tant à l'échelle nationale que régionale. Cette interrelation, se traduit par un dialogue direct, concret et performant entre bibliothécaires-documentalistes et élaborateurs, décideurs, chercheurs, ingénieurs, formateurs et promoteurs.

C'est pour contrer quelque peu cette insuffisance relevée au niveau du protocole d'accord que nous avons proposé un exemple de convention : accord officiel passé entre des individus, des groupes sociaux ou politiques, des Etats. Elle détermine les obligations de chaque partie pour une bonne collaboration et l'atteinte de leurs objectifs. A l'annexe n°7 se trouve l'exemple de convention.

B. APPROCHES DE SOLUTION AU PROBLEME DE MANQUE COLLABORATION ENTRE LES MINI-BIBLIOTHEQUES ET LES ECOLES

Le diagnostic a permis de savoir que le problème d'absence de collaboration entre les mini-bibliothèques et les écoles d'une part, les mini-bibliothèques et les autres bibliothèques publiques ainsi que la DNLP d'autre part est dû à l'absence de textes réglementaires qui organisent les activités documentaires causée par l'absence de textes d'orientation qui obligent le promoteur à prendre contact avec une structure qui définit les règles de fonctionnement et les possibilités d'échanges.

Pour régler le problème, il nous faudra proposer des mesures adéquates devant aboutir au respect des dispositions pour une meilleure politique de coopération.

L'école offre un statut particulier, si elle est comme les autres collectivités fonctionnelles de la commune, un ensemble à desservir pour la bibliothèque au même titre qu'une association, une entreprise, elle présente quelques caractéristiques qui en font un partenaire privilégié et parfois difficile. Les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou seront effectivement efficaces si toute la communauté scolaire se sent concernée et impliquée. Il sera donc judicieux d'associer les élèves, les enseignants, les directeurs et si possible les parents d'élèves à la gestion de leur patrimoine documentaire.

Pour ce faire, nous préconisons que :

- les mini-bibliothèques se fassent connaître à travers l'organisation d'animations, ce qui nécessite fréquemment une coopération avec d'autres

organismes. C'est d'ailleurs un avantage dans la mesure où cette coopération permettra à la fois de mieux faire connaître les mini-bibliothèques dans leur environnement et de faire retentir leurs compétences, intérêts et spécificités ;

- la présence d'une bibliothèque comparativement à d'autres services disponibles à l'école, favorisera le rendement scolaire des élèves car l'école comme la bibliothèque gardent leur spécificité : l'école a pour vocation d'instruire, la bibliothèque, d'offrir des outils de formation et de culture à des enfants. Les deux missions se croisent sans cesse, mais ne se confondent pas ;

- la Fondation Zinsou se propose des actions isolées de la bibliothèque. Elle doit essayer d'organiser une variété d'activités pour tous les goûts et tous les âges car, l'animation fait vivre la bibliothèque. Dans une bibliothèque, l'animation a toujours pour objectif de mettre en valeur les collections, de fournir aux gens, l'information dont ils ont besoin et qu'ils n'imaginent pas croiser à la bibliothèque. Ainsi, elle peut organiser des conférences, des rencontres d'auteurs béninois et étrangers, des jeux divers, des concours de lecture, des expositions, etc. Sur ce, elle doit connaître les célébrations nationales surtout celles concernant le livre et la lecture, et d'autres évènements pour une bonne animation ;

- les mini-bibliothèques participent à la construction de l'autonomie et favoriser l'épanouissement social des individus ;

- les mini-bibliothèques mettent en place un programme d'ensemble qui aidera les écoles à atteindre leurs objectifs ;

- assurent un partenariat entre enseignants et les bibliothécaires en vue du plus grand bénéfice des apprentissages pour les élèves ;

- les mini-bibliothèques sont une ressource importante d'apprentissage au sein de l'école, ce qui inclut un personnel, une collection et des locaux qui servent en permanence les exigences de l'enseignement ;

- elles disposent d'une politique d'ensemble au niveau de l'école visant à ce que les enseignants et le personnel des mini-bibliothèques s'entendent pour que les

élèves développent des habiletés de maîtrise de l'information et les mettent en pratique chaque fois que de besoin ;

- les mini-bibliothèques peuvent également apporter à l'école l'infrastructure documentaire dont celle-ci a besoin. Dans ce sens, elles peuvent proposer aux enseignants une découverte à la recherche documentaire (à savoir utiliser des catalogues, Internet, des tables des matières, des index, des encyclopédies, etc.) ;

- les visites de classe peuvent être l'occasion avec les plus petits de proposer une heure de conte à partir d'un livre de la bibliothèque, découverte du plaisir ;

- les animateurs des mini-bibliothèques doivent orienter eux-mêmes les activités, en relation avec les enseignants.

Il faut ajouter qu'il est nécessaire de disposer de bonnes bases juridiques pour une coopération qui puisse résister à l'épreuve du temps. A cet effet, les lois et les conventions seront d'un encouragement sans égal. Ces prédispositions permettraient à chaque partenaire de maximiser les rendements de l'entreprise et de se rappeler les devoirs qu'imposent tous réseaux d'informations, imposition parfois beaucoup plus forte que les prérogatives. Pour un soutien à long terme il faut assurer une formation permanente du personnel pour une mise à jour régulière des connaissances.

Par ailleurs, les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou, devront s'enquérir de cette cause noble et vivre que par et pour le système et ceci au bonheur du système éducatif. Ainsi pour atteindre réellement les objectifs précités, elles devront coopérer avec les bibliothèques et institutions culturelles au milieu desquelles elles sont implantées (Institut français de Cotonou, Centre Culturel Américain, Centre Culturel Chinois, etc..) de même, rechercher un appui financier auprès des institutions qui adhèrent à leurs objectifs telles que la DNPL afin que cela se pérennise et ne soit pas un instrument qui n'a servi que durant un laps de temps.

C. APPROCHES DE SOLUTIONS AU PROBLEME D'ABSENCE DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Du diagnostic établi, il ressort que l'absence de politique documentaire est due au fait que la Fondation Zinsou n'avait pas clairement défini ses objectifs avant de s'engager dans la création des mini-bibliothèques, cela est causé par l'absence d'une vision claire du rôle que joueraient les mini-bibliothèques dans les écoles.

Penser à la fonction documentaire scolaire et s'interroger sur le rôle de la documentation, le statut du document dans l'acte d'enseignement. La bibliothèque scolaire n'a pas une description déterminée avec des caractéristiques propres. Elle est à l'image de son responsable et fonction de priorités et des objectifs que l'établissement s'est assigné. Mais pour **CARHART Forrest**, « Nulle bibliothèque ne peut satisfaire tous les besoins de ses chercheurs fut-elle riche ». C'est pour cette raison qu'il faut encourager une harmonisation des politiques.

Il incombe aux responsables des mini-bibliothèques qui ne disposent pas d'une politique documentaire, un travail. Le responsable des mini-bibliothèques est l'élément principal du personnel. Il doit par conséquent avoir une solide formation professionnelle. Il sera en effet hasardeux de croire faire naître le goût de la lecture et de la recherche chez les élèves si le documentaliste même n'aime pas les livres. A sa formation professionnelle, il doit avoir un sens pédagogique et psychologique élevé, aimer les jeunes et avoir du tact. Il ne se laissera pas découragé par les caprices assez fréquents des élèves. Pour ce faire, il cherchera à établir un climat de confiance. Ceci permettra à l'élève de venir lui exposer, sans crainte d'être refoulé, ses problèmes. Car « le bibliothécaire n'est pas pour l'enfant le savoir mais l'instrument qui va lui permettre de découvrir. Il ne sait pas, il va savoir avec lui »¹ affirmaient **Jean HASSENFORDER** et **Odile LAMBERT-LHESNOT**.

¹HASSENFORDER, Jean, LAMBERT-LHESNOT, Odile. Cité par SELOVE, Pothin. Op. cit. P.38

Pour ce faire, nous préconisons aux responsables des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou :

- de déterminer les lignes directrices au sein des mini-bibliothèques de même que l'usage des fonds et outils documentaires et la conception d'un système d'information ;
- de prendre en compte les besoins de formation en recherche documentaire et en maîtrise de l'information des différents publics (élèves, enseignants etc.) ;
- de veiller à la satisfaction des besoins des usagers. Lesquels besoins sont :
 - emprunter un livre ;
 - trouver l'information dont il a besoin ;
 - transformer cette information en connaissance.
- de collecter l'information ; ceci se fait à partir :
 - de l'environnement interne c'est-à-dire au niveau de l'ensemble des professeurs, des élèves et de l'administration ;
 - de l'environnement externe en provenance de l'institution, des parents d'élèves, des associations, des entreprises en relation avec l'établissement, des collectivités territoriales, etc. ;
- d'opérer des choix grâce à la politique documentaire de l'établissement, en observant l'existant et en proposant de l'améliorer en fonction des objectifs que l'école s'est elle-même fixés ;

La mise en place d'une politique documentaire présente aux yeux des acteurs, l'intérêt majeur d'offrir à l'établissement scolaire une grille de lecture des besoins, des pratiques et des formations dans le domaine de l'information documentation. Elle deviendra ainsi un espace de mutualisation où chaque membre de la communauté scolaire aura la possibilité d'agir sur la fonction documentaire. Cette démarche s'inscrit, de ce fait, à la fois dans une logique d'harmonisation des pratiques

professionnelles du monde de la documentation et dans une logique d'innovation pédagogique.

SECTION II : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Le positionnement des mini-bibliothèques de la fondation Zinsou suppose la résolution d'un certain nombre de problèmes à travers la mise en œuvre des solutions précédemment proposées.

Cependant, l'éradication des causes des différents problèmes identifiés ne pourra être complète que lorsque certaines dispositions seront prises pour garantir une efficacité des solutions à mettre en œuvre. C'est dans cette optique que nous proposons les recommandations ci-dessous.

PARAGRAPHE 1 : RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES RESPONSABLES POLITICO-ADMINISTRATIFS

A. RECOMMANDATION A L'ENDROIT DE LA FONDATION ZINSOU ET DU PERSONNEL DES MINI-BIBLIOTHEQUES

Le réseau des mini-bibliothèques fait partie intégrante de la Fondation Zinsou créée le 1^{er} juin 2005 et enregistrée sous le n°2005/0350DEP-ATL-LITT/SG/SAG-ASSOC. C'est une organisation à caractère culturel qui s'investit dans la valorisation du patrimoine artistique de l'Afrique. Elles jouissent d'une autonomie de gestion au sein des écoles et ont pour mission de contribuer à :

- la maîtrise et à la fluidité de la langue française chez les enfants ;
- la découverte du livre et de la lecture ;
- l'épanouissement des enfants ;
- l'apprentissage de la lecture du public ;
- l'accès des enfants à une large ouverture sur le monde par la lecture.

Pour cela, les mini-bibliothèques doivent redéfinir les objectifs à poursuivre, choisir les actions et les activités susceptibles d'aider à les atteindre, prévoir une évaluation permettant de suivre le cours de ces activités, de voir si elles ont atteint leur but, et rétroactivement, de modifier l'analyse de départ en fonction de cette évaluation, pour mieux recommencer. Pour ce faire, elle devra étudier l'environnement, le public, et les horaires disponibles, les moyens dont-elles disposent, les résultats obtenus. Elle ne peut construire sa politique ou son projet sans tenir compte de la politique ou du projet de l'établissement. Les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou peuvent également se faire connaître et être en relation avec les écoles environnantes à travers la distribution des prospectus sur les objectifs ainsi que des activités menées au sein des mini-bibliothèques, des affiches publicitaires sur la morale, l'organisation des activités culturelles incluant élèves et enseignants et la sensibilisation sur l'importance de la documentation dans des activités pédagogiques.

Cela revient aux personnels des mini-bibliothèques qui constituent des acteurs impliqués dans le fonctionnement, dans l'animation des activités et dans l'organisation de celles-ci. A cet effet, ils devront adopter certains comportements vis-à-vis des usagers mais également face aux diverses activités à mener. Ils doivent par exemple :

- familiariser les usagers aux différents usages de l'information ;
- améliorer l'accueil à eux, réservé ;
- être beaucoup plus motivés dans le travail ;
- améliorer leurs prestations pour une bonne collaboration.

En effet, les bibliothèques sont dirigées par des professionnels de la documentation : conservateurs, bibliothécaires. Les établissements scolaires sont dirigés par des chefs d'établissement dont le parcours professionnel et la formation ne sont pas centrés sur la documentation. L'une des particularités de la mise en place

d'une politique documentaire dans les établissements scolaires est donc d'associer obligatoirement deux catégories de personnel : celle des chefs d'établissement d'une part et celles des professionnels de la documentation d'autre part. Les responsables des mini-bibliothèques doivent mettre en place une politique de commun accord avec les chefs d'établissements. Elle peut être constituée de programme d'activités culturelles. Par exemple, tout cela passe par la communication qui permettra d'entretenir systématiquement le contact avec le public et ainsi de l'informer sur les activités. Comme moyens de communication, ils peuvent utiliser des prospectus et dépliants, des affiches ou rechercher l'aide de la presse locale (télévisions et radios). Egalement avec l'évolution de la technologie il y a d'autres formes de communication que sont le site web, l'adresse mail, les médias et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Skype, etc.). Tout ceci contribuera à la diffusion de l'information et au développement des mini-bibliothèques dans le système scolaire béninois.

B- RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES ECOLES

Le chef d'établissement est le partenaire essentiel qui gère le réseau de relations internes, anime l'équipe éducative et conduit la politique dont le conseil d'administration a approuvé les objectifs et les moyens. Ainsi, de commun accord avec lui, il est possible aux responsables des mini-bibliothèques de l'aider à atteindre ses objectifs. De concert, les deux parties doivent avoir des engagements et obligations l'un envers l'autre pour une meilleure collaboration.

Par ailleurs, La documentation scolaire est un domaine complexe qui exige une combinaison d'expériences et de qualifications personnelles. C'est aux responsables des mini-bibliothèques qu'il revient de faire prendre conscience aux enseignants et aux élèves de l'importance, de la nécessité et de l'utilisation de la

documentation dans la réalisation heureuse de leurs activités scolaires voire parascolaires. Ce n'est qu'à travers sa compétence, ses expériences et sa détermination à collaborer que le chef d'établissement pourra parvenir à ce but. Avec bien évidemment le précieux concours de ses collaborateurs. La Fondation Zinsou ainsi que les responsables des mini-bibliothèques doivent également nouer des relations de partenariat avec les acteurs de l'éducation afin de mieux se faire connaître. Ainsi en ce qui concerne l'organisation des animations, ils peuvent coopérer avec d'autres organismes. C'est d'ailleurs un avantage, dans la mesure où cette coopération permet à la fois :

- de mieux faire connaître les mini-bibliothèques dans son environnement, et de faire mouche de ses compétences, son intérêt et ses spécificités ;
- de découvrir de véritables partenaires qu'ils ne connaissaient superficiellement qu'auparavant.

PARAGRAPHE 2 : RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE LA DNLP ET DE LA MAIRIE DE COTONOU

A. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE LA DNLP

La DNLP est chargée d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre la politique nationale du livre et de la lecture et le plan de développement et de modernisation des bibliothèques et centres de lecture publique sur toute l'étendue du territoire national. Elle doit prendre ses dispositions, une fois qu'elle reconnaît les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou comme des bibliothèques d'Initiative Privée. En effet, il doit exister une relation de partenariat entre la DNPL et les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou tout en les insérant dans le réseau institutionnel et associés qu'elle coordonne afin de leur apporter un appui technique et matériel.

B. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE LA MAIRIE DE COTONOU

La Mairie devra en ce qui la concerne, faire des bibliothèques scolaires en général et en particulier celles de la Fondation Zinsou, une priorité afin de les reconnaître pour leur importance au sein des établissements et de leur accorder une place dans le système scolaire béninois.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, nous retiendrons qu'au nombre des éléments qui déterminent le développement socioculturel et économique d'un pays, il y a la qualité de la population qui le compose. Aussi nombre de pays font-ils de la formation de leur citoyen une priorité absolue. Cette tâche de formation de la relève de demain incombe en grande partie à l'éducation nationale. Et c'est à ce titre que certains ont pris conscience qu'il faut sortir la jeunesse de l'impasse de la baisse de niveau intellectuel. Pour le faire, il faut doter cette jeunesse de sources d'information dont la plus stable, la plus accessible et la plus facile à manipuler est la bibliothèque. La bibliothèque est un outil de formation très précieux. C'est à ce titre que la Fondation Zinsou met en place des mini-bibliothèques dans des écoles de Cotonou afin de venir en aide aux élèves et enseignants qui ont besoin de l'information, de la documentation. En effet la documentation leur permet d'avoir une vision assez large du monde ; de se mettre en contact, en relation avec d'autres peuples, d'autres civilisations. La documentation évite à l'individu la sensation de solitude et d'isolement de ses semblables. Elle lui apporte plutôt la sensation d'appartenir à une communauté. Elle offre à chacun la chance d'apprendre, de rêver, de s'épanouir, de se distraire, de se divertir, de rompre les soucis de la vie, de transcender le stress, etc.

Seulement, nous avons constaté que les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou fonctionnent de façon monotone sans l'implication des autorités des écoles et n'ont aucune relation de coopération avec les acteurs de la lecture publique. Sur ce, l'analyse des résultats des diverses enquêtes résultant de la méthodologie de travail axé sur l'observation directe et les investigations sur le terrain a permis d'identifier les problèmes principaux ci-après :

- absence d'engagement et d'obligation entre la Fondation Zinsou et les acteurs des écoles ;
- absence de collaboration entre les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou et les écoles ;
- Absence d'une politique documentaire.

Ces problèmes nous ont amené à poser la problématique d'organisation des mini-bibliothèques. La vision globale de résolution desdits problèmes repose sur l'approche théorique basée sur l'organisation et le fonctionnement d'une bibliothèque scolaire. Pour corriger ces différents problèmes, il a été formulé des approches de solutions et des conditions de leur mise en œuvre. Mais il est plus que jamais opportun que le Bénin dispose de textes de loi réglementant la documentation scolaire. Parce que, sans base juridique assignant à chacun des tâches précises, des responsabilités bien définies et prévoyant des sanctions bien indiquées, il serait difficile d'espérer que la bibliothèque scolaire profite pleinement à l'éducation. Enfin une proposition de convention a été observée pour l'amélioration des activités au sein des écoles afin de pallier quelque peu l'insuffisance du protocole d'accord.

BIBLIOGRAPHIE

- AROT, D. (2005) : « **Les relations des bibliothèques avec leurs partenaires** ».
- AUGÉ, V. (2007) : « **Politique documentaire et établissement scolaire** », Paris, ADBS éditions.
- BAYARD-PIERLOT, J. (1991) : « **Le CDI au cœur du projet pédagogique** », Paris, Hachette.
- BERNHARD, P. (1994) : « **La bibliothèque de l'école : la vraie nature des bibliothèques scolaires** », *Documentation et Bibliothèques*, Vol. 40, n°4, p.197.
- BERTRAND, A-M. (2008) : « **Quel modèle de bibliothèque ?** », Villeurbanne, Presse de l'ENSSIB.
- CACALY, S. (2001) : « **Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation** », Paris, Nathan.
- CALENGE, B. (2006) : « **Les petites bibliothèques publiques** », Paris, Editions du cercle de la librairie.
- DOSSOUMON, E. (1985) : « **Pour la création de bibliothèque scolaire au Bénin** », mémoire de fin de formation, Université d'Abomey-Calavi, Ecole Nationale d'Administration.
- DELOBEL, P. (1988) : « **Bibliothèques scolaires** », *ARGUS*, Vol. 17, n°4, p.91.
- DE SINGLY, F. (1993) : « **L'enquête et ses méthodes : le questionnaire** », Paris, Nathan.
- DUCHESNE, S. (2009) : « **L'entretien et ses méthodes : l'entretien collectif** », Paris, Armand Colin.
- **FONDATION ZINSOU**, (2008) : « **Trois ans de la Fondation** » Newsletter, n°2.
- GASCUEL, J. (1993) : « **Un espace pour le livre** », Paris, Editions du cercle de la librairie.
- GBAGUIDI, T. A. (1995) : « **Le monde scolaire et la documentation au Bénin** », mémoire de fin de formation, Université d'Abomey-Calavi, Ecole Nationale d'administration p. 40-42.
- GIAPPICONI, T. (1997) : « **Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques publiques** », Paris, ADBS éditions.
- LE DRO, J-C. (1991) : « **La bibliothèque municipale et l'école** ».
- LEVEILLE, Y. (1994) : « **La bibliothèque de l'école : la bibliothèque de l'école, l'avenir au présent** », *Documentation et Bibliothèques*, Vol. 40, n°4, p.189.
- LAGARDE, F. (2004) : « **La bibliothèque d'école : de l'armoire bibliothèque à la BCD** », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, p.22-25.

- **Loi N°91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin.**
- MUET, F. (2001) : « **Stratégie marketing des services d'information : bibliothèques et centres de documentation** », Paris, Editions de cercle de la librairie.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE, (2000) : « **Manifeste de la bibliothèque scolaire** », International Federation of Library Associations and Institutions, activitieset services, [En ligne] URL : http://www.unesco.org/webworld/librairies/manifeste/school_manifesto_fr.html.
- QUIVY, R. (2007) : « **Manuel de recherche en sciences sociales** », Paris, DUNOD.
- TRUDEL, R. (1995) : « **Bibliothèques scolaires et réussite des élèves** », *ARGUS*, Vol. 24, n°2, p.23-26.
- TITO, M. L. (2002) : « **Le rôle de la documentation dans les collèges et lycées du Bénin** », mémoire de fin de formation, Université d'Abomey-Calavi, Ecole Nationale d'administration et de Magistrature p.58-59.
- La Fondation Zinsou : www.fondatiozinsou.org



ENQUETE

Thème :

REFLEXION SUR LE
POSITIONNEMENT DES MINI-
BIBLIOTHÈQUES DE LA
FONDATION ZINSOU DANS LE
SYSTÈME SCOLAIRE BÉNINOIS

Mesdames, messieurs,

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête menée en vue d'un mémoire de fin d'études du 1^{er} cycle de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), programme de formation en Sciences et Techniques de l'Information Documentaire.

Notre visée est non seulement de mieux connaître les utilisateurs de l'information scientifique et technique que sont les enseignants et les élèves mais aussi découvrir les professionnels. Le guide d'entretien a aussi pour but de connaître davantage les usagers à travers leurs besoins, leur goût, leurs intérêts et leur degré de satisfaction.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

SOSSOUHOUNTO Stacye G.H.

Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

Annexe n°1

Questionnaire à l'endroit du personnel de la Fondation Zinsou.

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DE LA FONDATION ZINSOU

1. Dans le projet de création des mini bibliothèques est – ce - qu'il y a eu des démarches :

- envers les directeurs d'école ?

.....
.....
.....

- envers les circonscriptions scolaires ?

.....
.....
.....

1. Connaissez-vous la Direction de la Lecture Publique ?

.....
.....
.....

2. Connaissez-vous le Projet CLAC ?

.....
.....
.....

3. Connaissez-vous la Direction de la Bibliothèque Nationale (DBN) ?

.....
.....
.....

4. Si oui avez-vous quelques relations avec cette direction ?

.....
.....
.....

Merci de votre aimable contribution.

Annexe n°2

Guide d'entretien à l'endroit du personnel de la Mairie de Cotonou.

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DE LA MAIRIE

1. La Mairie gère t – elle des bibliothèques dans la ville ?

.....
.....

2. Si non, a-t-elle des projets dans ce sens ?

.....
.....
.....

3. Que pense la Mairie des bibliothèques scolaires ?

.....
.....
.....
.....

4. Que prévoient les textes de la décentralisation en la matière ?

.....
.....
.....
.....
.....

5. La Mairie a- t- elle des projets de bibliothèque pour les écoles ou pour la ville ?

.....
.....

.....
.....

6. Si oui, comment elle compte le concrétiser ?

.....
.....
.....
.....

7. La Mairie connaît-elle les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou ?

.....
.....
.....

8. Si oui qu'est ce qu'elle en pense ?

.....
.....
.....
.....
.....

9. Quelles sont les relations que la Mairie entretien avec la Fondation Zinsou elle-même ?

.....
.....

.....
.....

10. Comment la Mairie comprend t'elle la création des mini-bibliothèques dans certaines écoles de la Commune ?

.....
.....
.....
.....

Merci de votre aimable contribution.

Annexe n°3

Guide d'entretien à l'endroit du personnel de la Direction Nationale de la Promotion
du livre et de la Lecture Publique.

GUIDE D'ENTRETIEN

A L'ENDROIT DE LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

1. Rôle de la Direction de la Lecture Publique et ce qu'elle fait pour les Communes du Bénin ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. La Direction de la Lecture Publique reconnaît-elle les bibliothèques des Représentations diplomatiques telles que la Bibliothèque du Centre Institut Français ?

.....
.....
.....
.....

3. Connaissez-vous les mini-bibliothèques qui sont entrain d'être mises en place par la Fondation Zinsou ?

.....
.....

Si oui, qu'est ce que vous en pensez ?

.....
.....
.....
.....

4. Où est ce qu'elle les classe ?

.....
.....
.....

5. Quelles sont les relations que vous entretenez avec les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou ou que vous pourriez développer avec elle ?

.....
.....
.....
.....

6. Quel est l'état actuel de la lecture publique dans notre pays ?

.....
.....
.....
.....

7. Comment peut-on classer les bibliothèques qui existent dans certaines écoles du pays ? font-elles partie du réseau de la lecture publique ?

.....

Si oui, quelle assistance vous leur apportez ?

.....
.....
.....

Si non, comment faut-il les classer ?

.....

.....

.....

.....

Merci de votre aimable contribution.

Annexe n°4

Questionnaire à l'endroit des professeurs et enseignants des écoles environnantes.

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES ENSEIGNANTS DES ECOLES ET COLLEGES ENVIRONNANTES

IDENTITE

Nom et prénoms (facultatif)

.....
.....

Nom de votre établissement

.....
.....

Matière(s) enseignée(s)

1. Y-a-t-il une bibliothèque dans votre établissement ?

.....
.....

2. Si oui, est-ce-que vous la fréquentez ?

.....
.....

3. Est-ce qu'elle donne satisfaction à vos besoins ?

.....
.....

4. A quelles autres bibliothèques adressez-vous pour vos besoins en documentation ?

.....
.....
.....
.....

5. Connaissez-vous la mini-bibliothèque Jean Pliya ?

.....

Si oui, par quelle occasion l'avez-vous connue ?

.....

.....6.

Pensez-vous qu'il y a des actions qu'elle doit mener pour mieux se faire connaître ?

.....

Lesquelles par exemple ?

.....
.....

.....7. Fréquentez-vous la Mini-bibliothèque Jean Pliya ?

.....

Si oui, est ce qu'elle vous donne satisfaction ?

.....
.....
.....

8. Quels autres services souhaiteriez-vous avoir dans cette bibliothèque ?

.....
.....
.....
.....

9. Est-ce-qu'il y a une collaboration entre votre Etablissement et la mini-bibliothèque Jean Pliya ?

.....

10. Si oui, sur quoi porte-elle ?

.....
.....
.....
.....

11. Qu'est ce que vous attendez de façon particulière de cette bibliothèque ?

.....
.....
.....
.....

Merci de votre aimable contribution.

Annexe n°5

Questionnaire à l'endroit des enseignants de l'Ecole Primaire Publique (EPP)

Gbégamey Sud

GUIDE D'ENTRETIEN

A L'ENDROIT DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (EPP) GBEGAMEY SUD

IDENTITE

Nom et prénoms : (facultatif)

.....
.....

Matière(s) enseignée(s)

.....
.....

1. faites-vous attention à la présence de la mini-bibliothèque Jean Pliya dans votre école ?

.....
.....

2. Si oui quelle effet cela vous fait d'avoir cette mini-bibliothèque dans votre école ?

.....
.....
.....
.....

3. y a-t-il une autre bibliothèque dans l'école ?

.....
.....

4. Si oui, est-ce-que vous la fréquentez ?

.....
.....
.....

5. quelle différence faites-vous entre les deux bibliothèques ?

.....
.....
.....

6. quel genre de documents consultez-vous dans l'une ou l'autre ?

.....
.....
.....

7. Si non, pourquoi ne les fréquentez-vous pas ?

.....
.....
.....

8. Est-ce-que vous pouvez comparer les deux bibliothèques par rapport à leurs prestations ?

.....
.....
.....

9. Quels autres services souhaiteriez-vous avoir des bibliothèques ?

.....
.....
.....

10. Y-a-t-il une collaboration entre votre classe et la bibliothèque ? Si oui sur quoi porte cette collaboration ?

.....
.....
.....
.....

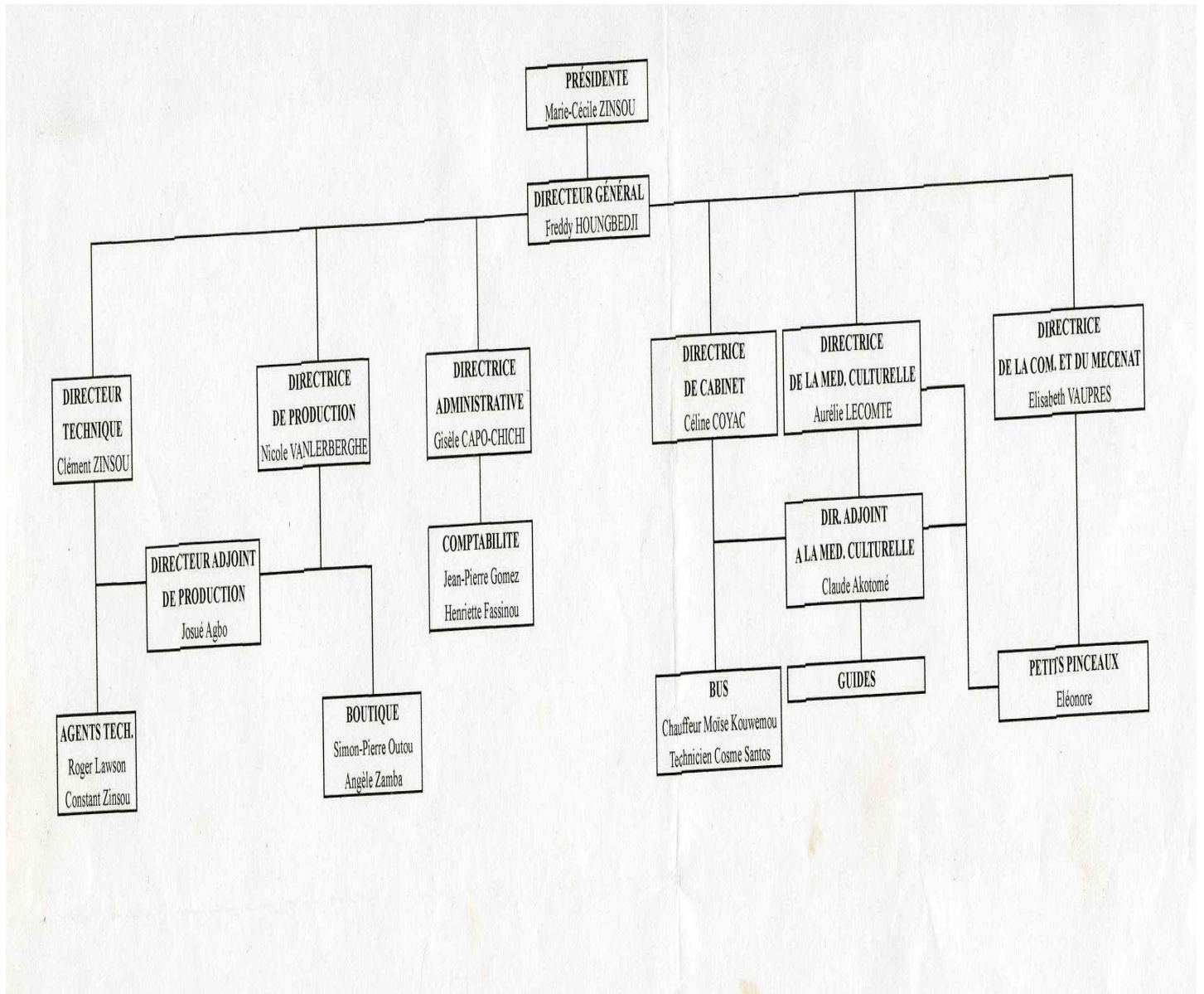
Si non le souhaitez-vous ?

.....

Merci de votre aimable contribution.

Annexe n°6

Organigramme de la Fondation Zinsou



Annexe n°7

Exemple de convention entre la Fondation Zinsou et les écoles.

EXEMPLE DE CONVENTION

ENTRE LA FONDATION ZINSOU ET LES ECOLES

LA FONDATION ZINSOU ET LES ECOLES SONT CONVENUES DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1^{er} :

La présente convention s'inscrit dans le cadre des programmes des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou pour son positionnement dans les écoles.

ARTICLE 2 :

Elle a pour objet les obligations et les engagements des mini-bibliothèques aussi bien des écoles.

ARTICLE 3 :

Les mini-bibliothèques ont notamment pour objectifs :

- promouvoir la culture à travers la lecture ;
- donner le goût de la lecture, particulièrement aux enfants ;
- promouvoir l'accessibilité et la gratuité d'un lieu de savoir.

OBLIGATIONS DE LA FONDATION ZINSOU

Dans la réalisation du programme faisant objet de la présente convention, la Fondation se charge de l'exécution des tâches suivantes :

ARTICLE 4 :

Elle s'engage à doter les mini-bibliothèques d'une collection variée de documents et à fournir des biens culturels et équipements ou à faire appel à des partenaires pour la fourniture de biens culturels et d'équipements complémentaires.

ARTICLE 5 :

La Fondation Zinsou met à la disposition du réseau des mini-bibliothèques un Directeur qui jouera un rôle clé dans leur vie et leur développement. Il établira un programme de perfectionnement en rapport direct avec les activités de l'école.

ARTICLE 6 :

Le Directeur est la cheville ouvrière sur laquelle s'articulera le réseau des mini-bibliothèques. A ce titre :

- il doit être en contact permanent avec les directeurs d'écoles, les responsables des mini-bibliothèques afin de répondre à leurs besoins, visiter de temps en temps les mini-bibliothèques et veiller à leur bon fonctionnement.
- il saisit et règle tous les problèmes qui peuvent entraver la bonne marche des mini-bibliothèques et veille au respect des engagements.

ARTICLE 7 :

Les responsables des mini-bibliothèques sont chargés de la diffusion de l'information au quotidien, du fonctionnement et de l'organisation des activités d'animations. Ils constituent des agents de liaison entre le Directeur et les écoles.

OBLIGATIONS DES ECOLES

ARTICLE 8 :

Les écoles mettent à la disposition de la Fondation zinsou un local aménagé.

ARTICLE 9 :

Les écoles par le biais des directeurs prévoient, dans la planification de leur programme culturel, l'intégration officielle des mini-bibliothèques.

ARTICLE 10 :

Les écoles doivent travailler avec les responsables des mini-bibliothèques pour leur développement.

ARTICLE 11 :

Les enseignants doivent collaborer avec les responsables des mini-bibliothèques pour améliorer les résultats scolaires et pour atteindre les objectifs des mini-bibliothèques aussi bien que des écoles.

TABLE DES MATIERES

Identification du jury.....	i
Déclaration d’engagement.....	ii
Dédicaces.....	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Liste des graphiques.....	vii
Liste des annexes.....	viii
Résumé.....	ix
Sommaire.....	x
Introduction générale.....	1
Chapitre premier : cadre institutionnel de l’étude. Observations de stage et ciblage de la problématique.....	4
Section I : cadre physique de l’étude et observations de stage à la mini-bibliothèque Jean Pliya de la Fondation Zinsou.....	5
Paragraphe 1 : présentation.....	5
I. Cadre institutionnel de l’étude.....	5
A. Présentation de la Fondation Zinsou.....	5
B. Organisation et missions de la Fondation Zinsou.....	7
1. Organisation.....	7
2. Mission.....	7
II. Les mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou.....	8
A. Historique des mini-bibliothèques.....	8
B. Objectifs et missions du réseau des mini-bibliothèques de la Fondation Zinsou.....	8

1. Objectifs.....	8
2. Missions.....	8
3. Environnement physique des mini-bibliothèques.....	9

Paragraphe 2 : observations de stage à la mini-bibliothèque Jean Pliya de la fondation zinsou.....	10
--	----

A. Etat des lieux de la mini-bibliothèque de Gbégamey.....	10
a. Caractéristiques du site de Gbégamey.....	10
b. Moyens.....	11
c. Ressources humaines.....	12
d. Ressources documentaires.....	13
B. Traitement documentaire.....	14
C. Fonctionnement.....	14
a. Accès et inscription.....	14
b. Jours et heures d'ouverture.....	14
c. Règles d'utilisation.....	14
d. La mini-bibliothèque Jean Pliya en chiffre.....	15
D. Inventaire des éléments de l'état des lieux.....	16
a. Inventaires des forces.....	16
b. Inventaires des faiblesses et problèmes.....	17

Section II : ciblage de la problématique de l'étude.....17

Paragraphe 1 : choix de la problématique et justification du sujet.....17

A. Choix de la problématique.....	18
1. Regroupement des problèmes par centre d'intérêt	18
2. Choix de la problématique.....	19
B. Justification du sujet.....	20

Paragraphe 2 : spécification et détermination des séquences de résolution de la problématique choisie.....21

A. spécification de la problématique choisie.....	21
1. Problème général.....	21
2. Problèmes spécifiques.....	22
a. Problème spécifique n°1 : absence d'engagement et d'obligation entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou.....	22

b. Problème spécifique n°2 : absence de collaboration entre les écoles et la mini-bibliothèque.....	22
c. Problème spécifique n°3 : absence d'une politique documentaire....	23
B. Séquence de résolution de la problématique.....	24
a. La place d'une bibliothèque dans une école.....	24
b. Approche de solutio.....	25
Chapitre premier : conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	27
Section I : cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	28
Paragraphe 1 : des objectifs de l'étude a la revue de littérature.....	28
A. Fixation des objectifs de l'étude ; identification des causes possibles et formulation des hypothèses.....	28
a. Fixation des objectifs de l'étude.....	28
a) Objectif général.....	28
b) Objectifs spécifiques.....	29
b. Identification des causes possibles liées aux problèmes et formulation des hypothèses.....	29
B .Construction du tableau de bord de l'étude.....	31
C. Revue de littérature.....	33
1. Littérature nationale.....	33
2. Historique et missions des bibliothèques scolaires.....	33
c. Relations entre bibliothèque et écoles.....	33
d. Les relations des bibliothèques avec leurs partenaires.....	34
Paragraphe 2 : méthodologie adoptée.....	35
i. Approche théorique.....	36
1. Absence d'engagement et d'obligation entre les acteurs des écoles et la Fondation Zinsou.....	36
2. Absence de collaboratin entre les écoles et la mini-bibliothèque.....	36
3. Absence d'une politique documentaire.....	37
ii. Approche empirique.....	37

1. Identification de la population mère.....	37
2. Nature des enquêtes.....	38
3. Technique de dépouillement et outils statistiques de présentation des donnée.....	38
Section II : des enquêtes à la vérification des hypothèses puis propositions et suggestions pour le positionnement des mini-bibliothèques dans le système scolaire béninois.....	38
Paragraphe 1 : enquêtes et vérification des hypothèses.....	39
A. Déroulement de l'enquête et difficultés rencontrées.....	39
1. Déroulement de l'enquête.....	39
a. Questionnaires.....	39
b. Guide d'entretien.....	40
2. Difficultés rencontrées et limites des données.....	40
B. Présentation et analyses des résultats de l'enquête.....	40
a. Présentation des résultats de l'enquête.....	41
b. Analyse des résultats de l'enquête.....	41
Paragraphe 2 : vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.....	55
A. vérification des hypothèses.....	55
B. Etablissement du diagnostic.....	56
Chapitre deuxième : approche de solutions et conditions de mise en œuvre.....	58
<u>Section I</u> : approches de solutions.....	59
A. Approches de solutions au problème d'absence d'engagement et d'obligation entre les acteurs des écoles et la fondation zinsou.....	59
B. Approches de solution au problème d'absence de collaboration entre les mini-bibliothèques et les écoles.....	60
C. Approches de solutions au problème d'absence de politique documentair.....	63
<u>Section II</u> : conditions de mise en œuvre.....	65
Paragraphe 1 : recommandations à l'endroit des responsables politico-administratifs.....	65
A. recommandation à l'endroit de la fondation zinsou et du personnel des mini-bibliothèques.....	65

B. recommandation à l'endroit des école.....	67
Paragraphe 2 : recommandation à l'endroit de la DNLP et de la mairie....	68
A. recommandation à l'endroit de la DNLP.....	68
B. recommandation à l'endroit de la mairie de Cotonou.....	69
Conclusion.....	70
Bibliographie.....	72
Annexe.....	74
Annexe n°1 : Questionnaire à l'endroit du personnel de la Fondation Zinsou...75	
Annexe n°2 : Guide d'entretien à l'endroit du personnel de la Mairie de Cotonou.....	76
Annexe n°3 : Guide d'entretien à l'endroit du personnel de la Direction Nationale de la Promotion du livre et de la Lecture Publique.....	77
Annexe n°4 : Questionnaire à l'endroit des professeurs et enseignants des écoles environnantes.....	78
Annexe n°5 : Questionnaire à l'endroit des enseignants de l'Ecole Primaire Publique (EPP) Gbégamey Sud.....	79
Annexe n°6 : Organigramme de la Fondation Zinsou.....	80
Annexe n°7 : Exemple de convention entre la Fondation Zinsou et les écoles.....	82
TABLE DES MATIERES.....	82